
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 8 octobre 2012

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Question</i> préalable de monsieur Augoyard relative à la Cité de la gastronomie	(p. 6)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 6)
<i>Désignation</i> des représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat (dossier n° 2012-3280)	(p. 10)
<i>Question</i> orale du groupe Communiste et intervention citoyenne relative au futur mode de gestion du service public de l'eau potable	(p. 28)
<i>Annexe</i> : Question orale du groupe Communiste et intervention citoyenne	(p. 31)

Le texte des délibérations n° 2012-3246 à 2012-3287 et 2012-3289 à 2012-3318 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 420.

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-3246	<i>Projet de réseau de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) pour participer aux études d'amélioration de la capacité, de la sécurité et de la qualité de service dans le NFL à court et moyen termes - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
N° 2012-3247	<i>Givors - Gare de Givors-Ville - Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour la réfection du parc de stationnement nord - Contrat d'aménagement de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2012-3248	<i>Rillieux la Pape, Sathonay Camp - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Modification des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des études de projet -</i>	(p. 25)
N° 2012-3249	<i>Charly - Voie nouvelle Louis Vignon - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 25)
N° 2012-3250	<i>Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Evolution de la tarification des péages pendant la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse pour les travaux de rénovation lourde -</i>	(p. 8)
N° 2012-3251	<i>Meyzieu - Pusignan - Grand stade - Parking des Panettes - Travaux - Lot n° 1 : Voirie réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
N° 2012-3252	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Construction du pont Schuman - Convention avec le service archéologique de la Ville de Lyon - Réalisation des opérations de diagnostic archéologique -</i>	(p. 25)

N° 2012-3253	<i>Logistique urbaine - Etudes préalables et aménagements des aires de livraison - Etude de faisabilité d'un Centre de consolidation des chantiers - Participation financière de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2012-3254	<i>Sainte Foy lès Lyon - Aménagement de l'avenue de Limburg, séquence 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2012-3255	<i>Saint Genis Laval - Aménagement du chemin de Moly - Travaux et foncier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2012-3256	<i>Vaulx en Velin - Ilot Grain de sel - Voiries de desserte et espaces publics - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2012-3257	<i>Décines Charpieu - Elargissement de la rue Emile Zola - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2012-3258	<i>Genay - Aménagement du secteur du parc de stationnement Poste Rancé - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2012-3259	<i>Lyon 2°, Lyon 7° - Pont des Girondins - Etudes - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2012-3260	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 25)
N° 2012-3261	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association PlaNet Adam Cré'acteurs pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 25)
N° 2012-3262	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Carco pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 25)
N° 2012-3263	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 26)
N° 2012-3264	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 26)
N° 2012-3265	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour l'organisation du World entrepreneurship forum (WEF) et pour son programme d'actions incubateur 2012 -</i>	(p. 26)
N° 2012-3266	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 26)
N° 2012-3267	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour la pépinière généraliste Saône Mont d'Or de Genay pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 26)
N° 2012-3268	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la société coopérative d'activités (SCOP) Elycoop dans le cadre de son dispositif d'appui à la création d'entreprises pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 26)
N° 2012-3269	<i>Biopôle de Gerland - Projet d'Institut de recherche technologique BIOASTER - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2012-3270	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour la création d'un espace de co-working -</i>	(p. 26)
N° 2012-3271	<i>Pôle de compétitivité AXELERA - Soutien au projet de recherche et de développement PCB - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA) -</i>	(p. 26)
N° 2012-3272	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour l'organisation à Lyon des 25° entretiens Jacques Cartier - Année 2012 -</i>	(p. 11)
N° 2012-3273	<i>Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2012 dans le cadre du développement d'activités économiques environnementales -</i>	(p. 26)
N° 2012-3274	<i>Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Rhône-Alpes pour l'organisation du 5° Forum de l'emploi solidaire -</i>	(p. 26)

N° 2012-3275	<i>Attribution d'une subvention au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 26)
N° 2012-3276	<i>Attribution d'une subvention à l'association Inter-Soie France dans le cadre du marché des soies pour l'année 2012 -</i>	(p. 26)
N° 2012-3277	<i>Mode d'emploi, un festival des idées - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la Villa Gillet pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 12)
N° 2012-3278	<i>Attribution d'une subvention à l'association Villes en transition dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Ville de Tinca (Roumanie) et le Département de Bihor pour l'année 2012 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle -</i>	(p. 12)
N° 2012-3279	<i>Conversion du prêt participatif accordé par la Communauté urbaine de Lyon à la société Euronews en achat d'actions -</i>	(p. 15)
N° 2012-3307	<i>Réseaux de communications électroniques à très haut débit - Stratégie de la Communauté urbaine de Lyon pour l'aménagement numérique à très haut débit de son territoire 2012-2019 - Contribution au schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Rhône -</i>	(p. 17)
N° 2012-3308	<i>Réseaux de communications électroniques à très haut débit - Conventions avec les opérateurs privés -</i>	(p. 17)
N° 2012-3309	<i>Réseaux de communication à très haut débit - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public -</i>	(p. 17)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-3280	<i>Constitution de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Communauté urbaine de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants -</i>	(p. 10)
N° 2012-3281	<i>Augmentation de l'autorisation de programme globale 2012 - Logement social - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2012-3282	<i>Mise à disposition de personnel -</i>	(p. 9)
N° 2012-3283	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 26)
N° 2012-3310	<i>Ratio d'avancement à l'échelon spécial pour la filière administrative (adjoint administratif principal de 1ère classe) -</i>	(p. 27)
N° 2012-3311	<i>Régime indemnitaire de fonction - Mise en place de la prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation à la direction de la voirie - Service des tunnels -</i>	(p. 27)
N° 2012-3312	<i>Régime indemnitaire de fonction - Mise en place de l'indemnité de sujétions horaires à la direction de la voirie - Service des tunnels - Unité maintenance et maîtrise d'ouvrage, au bénéfice des agents du cadre d'emplois des techniciens territoriaux -</i>	(p. 27)
N° 2012-3313	<i>Régime indemnitaire de fonction - Mise en place d'un régime indemnitaire de fonction à la direction de la voirie - Service des tunnels - Unité maintenance - Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux -</i>	(p. 27)
N° 2012-3314	<i>Organisation et rémunération de l'astreinte au service des tunnels de la direction de la voirie - unités maîtrise d'ouvrage, exploitation et maintenance -</i>	(p. 27)
N° 2012-3315	<i>Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Définition des différents niveaux de service -</i>	(p. 9)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-3284	<i>Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 2 et 3 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 27)
N° 2012-3285	<i>Givors, Grigny - Station d'épuration - Approbation du programme de travaux prévisionnel 2012-2013 -</i>	(p. 27)
N° 2012-3286	<i>Lyon 3° - Projet Part-Dieu - Mise en oeuvre du projet européen Smart Cities-TRANSFORM pour la réalisation d'une planification stratégique de l'énergie à l'échelle d'un quartier -</i>	(p. 23)
N° 2012-3287	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Dispositif de nettoyage des Berges du Rhône - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 27)

N° 2012-3288	<i>Chassieu, Meyzieu, Décines Charpieu - Mise en place d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la zone agricole et naturelle située entre les Communes de Chassieu, Décines Charpieu et Meyzieu, dite plaine du Biezou ou branche nord du V-Vert et intégration dans le périmètre de la ZAP de la zone classée en N1 au plan local d'urbanisme (PLU) entre la route d'Azieu et l'avenue du Crottay et en zone A entre l'avenue du Crottay et la RD 302 sur la Commune de Meyzieu -</i>	retiré
N° 2012-3289	<i>Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution d'une subvention à l'association Robins des villes pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 27)
N° 2012-3290	<i>Attribution d'une subvention d'équipement au profit du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) pour le Centre de pédagogie eau et nature des Allivoz -</i>	(p. 24)
N° 2012-3291	<i>Convention-type pour un partenariat et une indemnisation des agriculteurs pour la mise en œuvre de mesures compensatoires liées à des opérations d'aménagement menées par la Communauté urbaine de Lyon et ayant des impacts sur des espèces protégées et sur les milieux qui les abritent -</i>	(p. 27)
N° 2012-3292	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes pour le projet d'assainissement par la mise en place de latrines familiales sur la Commune de Doulogou au Burkina Faso -</i>	(p. 27)
N° 2012-3293	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le projet Programme hydraulique des savanes dans la région de Dapaong au nord du Togo -</i>	(p. 27)
N° 2012-3294	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Morija pour le projet Wash Burkina - Province du Gourma au Burkina Faso -</i>	(p. 27)
N° 2012-3295	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Trans-Mad'Developpement pour le projet Plein sud à Itampolo à Madagascar -</i>	(p. 27)
N° 2012-3296	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Action caritative d'aide et de secours aux enfants déshérités (ACSED) pour le projet eau et assainissement à Noépé au Togo -</i>	(p. 27)
N° 2012-3297	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie -</i>	(p. 27)
N° 2012-3298	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Institut de coopération pour le développement en Afrique (ICD-Afrique) pour le projet d'extension d'un réseau d'adduction d'eau dans la Commune de Sinthiou Malème au Sénégal -</i>	(p. 27)
N° 2012-3299	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Keur d'Afrique pour le projet de réalisation d'adductions d'eau et de latrines pour 6 villages de la Commune rurale de Diouroup au Sénégal -</i>	(p. 27)
N° 2012-3316	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité, action Guinée-Ain (SAGA) pour le projet d'adduction d'eau et d'assainissement pour le village de Dembaye en Guinée -</i>	(p. 27)
N° 2012-3317	<i>Décines Charpieu - Déplacement de la station de refoulement des eaux usées de la Berthaudière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2012-3318	<i>Dardilly, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) de l'Yzeron sur son territoire -</i>	(p. 24)

COMMISSION URBANISME

N° 2012-3300	<i>Villeurbanne - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Bilan de la concertation préalable et arrêt de projet -</i>	(p. 28)
N° 2012-3301	<i>Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Conventions d'utilisation à signer avec l'Etat et l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône -</i>	(p. 28)
N° 2012-3302	<i>Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenariat pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des 11 bailleurs sociaux participants pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 25)
N° 2012-3303	<i>Villeurbanne - Quartier Jacques Monod - Résidentialisation - Modification des entrées d'immeubles - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat -</i>	(p. 28)

N° 2012-3304	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre - Avenant 2012-2014 -</i>	(p. 28)
N° 2012-3305	<i>Saint Fons - Quartier des Clochettes - Aménagement de la place des Palabres - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône -</i>	(p. 28)
N° 2012-3306	<i>Meyzieu - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier des Plantées - Aménagement des pieds d'immeuble Bourgogne, Berlioz, Plantées 4 - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 28)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président**

Le lundi 8 octobre 2012 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 28 septembre 2012 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquet, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

**Question préalable de monsieur Augoyard
relative à la Cité de la gastronomie**

M. AUGOYARD : Monsieur le Président, je profite d'avoir le micro pour poser une question préalable au vu de l'article 13 du règlement intérieur, si vous le permettez.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y !

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Les questions préalables, selon notre règlement intérieur, doivent concerner la séance ou l'ordre du jour. J'aurais aimé que l'on ait le procès-verbal de la séance dernière mais je comprends que les services n'aient pas eu le temps de le faire. Mais c'est dommage que nous ne l'ayons pas car nous aurions pu confronter la réponse que vous aviez faite à la question que je vous avais posée sur la Cité de la gastronomie à ce que nous avons pu lire ces derniers jours dans la presse. On est un peu surpris de voir ce changement de situation ; peut-être que c'était lié à des négociations, peut-être qu'en voyant que la mobilisation des Lyonnais prenait de l'ampleur et qu'il est toujours bon, parfois, de voler au secours de victoires. Je regrette que l'on n'ait pas pu en débattre, ici, au Conseil communautaire car il aurait peut-être été intéressant que l'on ait une information sur ce sujet-là, ici, devant les élus, devant l'assemblée devant laquelle vous êtes responsable.

Alors, il est parfois très heureux de lire des phrases comme "Le temps des polémiques est derrière nous.", "Mobilisez-vous !", "Soyons tous ensemble pour réussir pleinement ce projet !" mais ce sont des choses que je dis à peu près depuis dix-huit mois et auxquelles vous répondiez soit en ne disant rien, soit en disant que le projet n'était pas votre priorité et que vous souhaitiez peut-être autre chose et que le Sirha suffisait largement. On a perdu beaucoup de temps en termes de consensus et de travail tous ensemble pour un projet qui est vraiment d'intérêt général. Peut-être que l'on pourrait effacer ce temps perdu, ce temps que vous avez perdu, en présentant, ici, une motion, un vœu -comme vous êtes le Président du Grand Lyon, vous êtes aussi le maître de l'ordre du jour-, un vœu qui permettrait de montrer à ceux qui décideront de la future Cité de la gastronomie que tous les élus de cette assemblée sont pour ce projet et, ce qui n'est pas le cas de tous les élus, depuis cinq jours, en ce qui vous concerne.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, je vous informe que, par lettre reçue en date du 4 octobre 2012, monsieur François Vurpas, groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI, demande à quitter la commission Urbanisme pour siéger en commission Déplacements et voirie. Cette demande est sans incidence sur la répartition des sièges en commission arrêtée par la délibération numéro 2011-2068 du 7 février 2011.

En application de l'article 29 de notre règlement intérieur, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil. Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant au premier dossier présenté par madame la Conseillère Dubos. Les rappels au règlement peuvent être réglés en fin de soirée, je répondrai tout à l'heure.

Madame Dubos.

M. VINCENT : Vous pouvez répondre tout de même.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a la parole.

(Protestations).

(A la demande de MM. Max Vincent et François-Noël Buffet, Présidents respectifs des groupes Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants et Ensemble pour le Grand Lyon, une suspension de séance est prononcée par monsieur le Président de la Communauté urbaine à 17 heures 17 pour une durée de 5 minutes, en application de l'article 16 du règlement intérieur du Conseil).

(Suspension de la séance à 17 heures 17).

(Reprise de la séance à 17 heures 23).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons poursuivre l'ordre du jour. Evidemment, je répondrai à votre question. Je signale que l'appel au règlement doit reposer sur le rappel d'une règle. Il n'y a pas de règle. L'article 13 que nous venons de vérifier suppose, ce que vous disiez, sur quelle règle autre que le rappel au règlement vous vous appuyez et vous ne vous appuyez sur aucune règle puisque votre but est d'essayer d'introduire des éléments supplémentaires dans l'ordre du jour et j'y répondrai tout à l'heure.

(Rumeurs dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos, vous avez la parole.

M. VINCENT : Le dossier est suffisamment important. Essayez d'être positif !

M. LE PRÉSIDENT : Mais tout à l'heure nous serons extrêmement positifs.

(M. Marc Augoyard, Mme Florence Bocquet, MM. Christophe Geourjon, Bernard Gillet, Alain Joly, Mme Fabienne Lévy et Max Vincent -groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants- et MM. Guy Barret, François-Noël Buffet, Philippe Cochet, Mme Laure Dagorne, MM. Baptiste Dumas, Michel Forissier, Bruno Gentilini, Bruno Gignoux, Michel Havard, Mme Catherine Laval, M. Alain Lelièvre, Mme Dominique Lépine, MM. Gaël Petit, Christophe Quiniou, Michel Terrot, Robert Thévenot, François Turcas et Michel Vaté -groupe Ensemble pour le Grand Lyon- quittent la séance, avant l'examen du projet de délibération n° 2012-3246), à l'exception des Vice-Présidents (MM. Guy Barral et Jean-Luc Da Passano -groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants- et MM. Gilles Assi et Jean-Pierre Calvel -groupe Ensemble pour le Grand Lyon-).

N° 2012-3246 - déplacements et voirie - Projet de réseau de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) pour participer aux études d'amélioration de la capacité, de la sécurité et de la qualité de service dans le NFL à court et moyen termes - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-3246. Madame Dubos, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur en remplacement de Mme DUBOS absente momentanément : Madame Dubos n'étant pas encore arrivée, je la remplace. Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur ce rapport concernant le projet de réseau de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Cinq minutes d'intervention pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

(Rumeurs dans la salle).

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président et chers collègues, je vais essayer d'intervenir dans ce climat qui n'est pas forcément très facile pour vous dire que les études menées montrent les difficultés actuelles de fonctionnement du nœud ferroviaire lyonnais et les projections qui ont été réalisées anticipent une saturation de ce nœud vers la période 2025-2030. Cela est lié à l'augmentation des trafics TER et périurbains, à l'augmentation des fréquences des trafics nationaux et internationaux, en lien avec des projets de nouvelles infrastructures.

Sans attendre cette échéance, les partenaires, dont l'Etat, la Région Rhône-Alpes, Réseau ferré de France (RFF), la Communauté urbaine de Lyon et le Département, sont d'accord pour envisager les aménagements de court et moyen termes, tout en étudiant les aménagements nécessaires à l'horizon 2030. C'est l'objet de cette délibération qui engage la participation du Grand Lyon au financement des études de court, moyen et long terme. Ces études comprennent en particulier l'ajout d'une voie L à la gare de la Part-Dieu, le renforcement de l'axe ferroviaire entre Saint Fons et Grenay et l'approfondissement de deux scénarios pour répondre à l'objectif de désaturation, qui sont soit une extension en surface de la portion nord-sud au niveau de la gare de la Part-Dieu, soit un aménagement en souterrain entre la ligne d'Ambérieu et la Guillotière.

Nous nous réjouissons d'entrer dans une phase active d'études approfondies qui vont permettre des aménagements pour le moyen et le long termes et ainsi répondre au défi du bon fonctionnement de ce nœud ferroviaire lyonnais.

Nous ne comprenons pas bien pourquoi le Grand Lyon n'a pas souhaité participer au financement des études du scénario d'extension du réseau en surface alors que notre assemblée ne s'est pas prononcée sur un choix préférentiel. Serait-il possible, monsieur le Président, d'avoir une présentation des enjeux liés au nœud ferroviaire lyonnais lors d'une prochaine commission générale ?

Il nous apparaît important d'apporter au débat public qui devrait avoir lieu prochainement tous les éléments techniques et financiers présentant les avantages et inconvénients de chacun des deux scénarios. Mais l'important, c'est qu'au final, pour ces deux scénarios, les études vont bien être financées et portées au débat public.

Nous souhaitons aussi que, dans le cadre de ces études, soient prises en compte les options de répartition des trafics entre les différentes gares de la Part-Dieu, de Perrache et Saint-Exupéry. De même, pour le trafic périurbain, l'intérêt d'utilisation de gares comme celles de Vaise ou Vénissieux pour des correspondances avec les transports urbains lourds ; on a vu récemment l'effet très positif qu'a eu la création de la nouvelle gare Jean Macé.

Nous voterons avec satisfaction cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI ; personne.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon ; personne.

Quelques mots de réponse pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts. Bien évidemment, il n'y a aucun problème à communiquer les raisons de la réponse provisoire du Grand Lyon mais je pense que l'ensemble des Conseillers communautaires partagera notre avis. Il s'agissait de mettre une voie ferrée en encorbellement au-dessus du boulevard Stalingrad. Donc je suppose qu'il y a peu de Conseillers communautaires qui voudraient que nous coupions

l'ensemble des arbres du boulevard Stalingrad, que nous mettions en encorbellement au-dessus du boulevard Stalingrad l'arrivée d'une ou deux voies ferrées supplémentaires de manière à désaturer le nœud ferroviaire lyonnais.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3250 - déplacements et voirie - Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Evolution de la tarification des péages pendant la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse pour les travaux de rénovation lourde - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3250. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce rapport qui concerne une nouvelle tarification du péage du boulevard périphérique nord de Lyon pendant la durée des travaux du tunnel de la Croix-Rousse.

M. LE PRESIDENT : Je donne un temps de parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon ; ils ne sont pas présents. Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE : Vu le nomadisme qui vient de s'opérer, je m'abstiendrai de développer sur cette question des travaux concernant le tunnel de la Croix-Rousse tout en remerciant l'ensemble des services du Grand Lyon qui ont contribué à la mise en œuvre de ce plan très important et également les entreprises qui travaillent sur le site du tunnel de la Croix-Rousse, qui ont achevé même certains travaux quelques mois avant la date prévue. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3251 - déplacements et voirie - Meyzieu - Pusignan - Grand stade - Parking des Panettes - Travaux - Lot n° 1 : Voirie réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3251. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur ce rapport qui concerne le parking des Panettes.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, vous passez commande d'un nouveau parc relais de 600 places à Meyzieu sur la ligne de tramway T3.

Si ce n'était qu'un nouveau projet de parc relais sur une ligne de tramway qui fonctionne bien, nous en serions ravis mais, dans ce marché de travaux, il y a surtout la création d'un parking événementiel de 3 400 places, l'événementiel étant lié au stade de l'Olympique Lyonnais. Ainsi, vous engagez près de 10 M€

pour la desserte du stade alors que le Président de l'Olympique Lyonnais lui-même n'a pas encore confirmé la commande du stade à l'entreprise Vinci.

Régulièrement, lorsque nous interrogeons la commission déplacements et voirie sur le démarrage des travaux qui relèvent du Grand Lyon, on nous répond que les marchés et les ordres de service ne seront passés qu'une fois la construction du Grand stade certaine. Le projet se confirme-t-il ? Vous avez peut-être du nouveau sur les décisions du Président de l'Olympique Lyonnais ?

Il est vrai que la presse locale s'est fait écho du nouveau sponsor du stade et du naming, le Hyundai Stadium, du nom du constructeur sud coréen. Avec un constructeur automobile, on pourra compter sur lui pour inciter les spectateurs à aller au stade en transports en commun et, avec le nom d'un industriel sud coréen, vous pourrez compter, monsieur le Président, sans nul doute, sur le soutien du Ministre du redressement productif ! Quant à l'ancrage du nom du stade dans le territoire de l'agglomération, voire du pôle métropolitain, on le cherchera longtemps !

Nous ne referons pas ce soir le débat du stade, le nom n'est pas l'essentiel mais, en cohérence avec notre position à propos de ce projet depuis de nombreuses années, nous voterons contre la création du parking des Panettes pour le Grand stade.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Simplement deux ou trois mots de réponse pour dire que, sur le montant des travaux qui seront réalisés -je rappelle toujours la somme parce que, comme quelque fois, il y a des chiffres un peu vertigineux qui circulent- c'est bien 132 M€ TTC que le Grand Lyon avait prévu et donc il pourra financer. Sur les marchés d'appel d'offres que nous avons passés, nous avons moins 10 M€ par rapport aux 132 M€ qui étaient prévus pour le moment, donc un marché en diminution.

Pour le reste, le Grand Stade continue et j'espère bien que, d'ici quelque temps, nous pourrions encore progresser dans l'annonce de la réalisation de ce Grand stade qui me semble être aujourd'hui j'allais dire sur les rails et le parking des Panettes en est l'un des éléments ; d'ailleurs, comme c'est un parking qui pourra éventuellement servir de parking relais, je vous signale que cela ne peut pas être en contradiction avec ce que vous pensez des transports en commun.

Merci.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui a voté contre) ; MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; MM. Barral, Crimier -pouvoir à M. Barral-, Da Passano (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ;

- contre : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus) ;

- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adopté.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3253 - déplacements et voirie - Logistique urbaine - Etudes préalables et aménagements des aires de livraison - Etude de faisabilité d'un Centre de consolidation des chantiers - Participation financière de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Madame Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-3253. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier de la logistique urbaine, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme VESSILLER.

N° 2012-3255 - déplacements et voirie - Saint Genis Laval - Aménagement du chemin de Moly - Travaux et foncier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3255. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce rapport qui concerne l'aménagement du chemin de Moly à Saint Genis Laval.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Roland Crimier s'en félicitera.

Je mets donc aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3259 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Lyon 7° - Pont des Girondins - Etudes - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3255. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce rapport qui concerne le pont des Girondins entre Lyon 2° et Lyon 7°.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération lance les études pour un nouveau pont, lequel permettra de relier le cœur de la Confluence à Gerland, entre les ponts Gallieni et Pasteur. C'est un projet important qui accompagnera le développement de ce nouveau quartier de la Confluence et le reliera à la rive gauche du Rhône.

Nous vous demandons que, dans les études, soit prise en compte l'option de déclassement de l'autoroute A6/A7 et sa transformation en boulevard urbain. Il nous paraît en effet difficile de travailler sur un projet de pont qui enjamberait l'autoroute

avant de relier la Confluence. Rappelons que ce pont doit être construit dans plus de dix ans -on annonce une date de livraison vers 2020- et que nous venons de détruire l'autopont de Mermoz !

Nous rappelons le souhait de notre groupe que des études soient engagées pour le déclassement en boulevard urbain de la liaison A6/A7, sans la réalisation du COL ou du TOP. Ce déclassement d'une partie où l'on arrive à 50 kilomètres/heure et où l'on roule déjà aujourd'hui à 70 kilomètres/heure ne devrait pas être insurmontable.

Notre groupe votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3281 - finances, institutions et ressources - Augmentation de l'autorisation de programme globale 2012 - Logement social - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3281. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2012-3282 - finances, institutions et ressources - Mise à disposition de personnel - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3282. Il est absent. La commission a émis un avis favorable.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2012-3315 - finances, institutions et ressources - Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Définition des différents niveaux de service - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3315. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Il s'agit, en l'occurrence, de l'organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de notre Communauté urbaine de Lyon, dossier qui a fait l'objet de larges concertations d'un avis très favorable de la commission. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais dire notre accord sur ce rapport, d'autant plus que nous relevons qu'une injustice est corrigée puisqu'il est acté par la délibération que si un immeuble est en secteur de service complet sans en bénéficier, désormais il relèvera du secteur normal pour la taxe des ordures ménagères. Etant intervenus à plusieurs reprises à ce sujet, nous voterons avec plaisir cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président PHILIP : Intervention retirée, monsieur le Président. Nous voterons favorablement ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2012-3280 - finances, institutions et ressources - Constitution de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Communauté urbaine de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3280. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, lors du précédent vote sur la composition de cette commission le 19 mars 2012, nous avons regretté que notre groupe ne soit pas représenté dans cette instance importante qui décide du choix des délégataires du service public et des entreprises qui gèrent en PPP nos équipements, tel que prochainement le BPNL par exemple. L'élection a été annulée et nous devons revoter aujourd'hui.

Cette fois-ci, monsieur le Président, vous avez consenti à nous donner un poste de suppléant mais vous n'avez pas voulu retenir les différents candidats que nous vous avons proposés, vous avez voulu nous imposer le choix d'un membre de notre groupe. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas accepter une telle ingérence de votre part dans les décisions de notre groupe. Sur des sujets aussi sensibles, où la transparence est indispensable pour ne pas laisser la place à la moindre suspicion, ceci nous paraît regrettable.

Pour ces raisons, nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je voudrais simplement vous dire qu'il ne va pas y avoir de vote. Je suivrai, en effet, la procédure qui est normale : je vais d'abord demander d'approuver le rapport ; là, par contre, vous pouvez effectivement ne pas prendre part au vote :

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat

(Dossier n° 2012-3280)

M. LE PRESIDENT : Nous devons donc désigner 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants au scrutin secret, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par délibération numéro 2012-3245 du 10 septembre 2012, le Conseil a arrêté les conditions de dépôt des listes de candidatures afférentes à ce scrutin, celles-ci devant être présentées avant la conférence des Présidents du 5 octobre dernier.

A cette date, a été présentée une seule liste de candidatures :

Titulaires :

- M. Paul Serres
- M. Jean-Yves Sécheresse
- M. Denis Bousson
- M. Xavier Léonard
- M. Gérard Claisse

Suppléants :

- M. Max Vincent
- M. Rolland Jacquet
- M. Bruno Gignoux
- Mme Nicole Bargoin
- Mme Corinne Cardona

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle qu'aux termes du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, "*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.*"

Cet article, transposable aux Communautés urbaines, implique que la liste de candidats ci-avant énoncée est proclamée élue, sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

(La liste est proclamée élue)

Voilà, il en est ainsi décidé et nous passons à un dossier présenté par monsieur Kimelfeld.

N° 2012-3269 - développement économique - Biopôle de Gerland - Projet d'Institut de recherche technologique BIOASTER - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3269. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération vient acter, par cette acquisition foncière, l'ancrage durable du pôle de compétitivité Lyonbiopôle sur Lyon et sur Gerland avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous avons une intervention du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, ce projet, comme l'indique la délibération, découle du programme du Gouvernement précédent appelé "investissements d'avenir", financé par le grand emprunt.

Notre groupe, à l'occasion de délibérations précédentes, a déjà indiqué son désaccord avec ce plan qui spécialise et soutient exclusivement l'application technologique au détriment d'une recherche plus ouverte appelée "fondamentale", portant sur l'ensemble des champs variés et croissants des connaissances.

Notre groupe entend alerter et agir avec les acteurs de la recherche pour que le nouveau Gouvernement tienne le plus grand compte des avis de la communauté scientifique universitaire et réoriente les investissements d'avenir, transforme les pôles de compétitivité en pôles de coopération et utilise le crédit d'impôt recherche pour inciter les grands groupes industriels à réinvestir massivement dans la recherche développement et dans la recherche appliquée, donc dans les applications technologiques -je fais court-.

J'ajouterai que le nouveau Gouvernement veille à démocratiser et à rendre plus lisible le fonctionnement du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Vous savez, chers collègues, que les grands groupes, depuis plusieurs années, se désengagent de la recherche en l'externalisant. Ils restructurent leurs activités, non pas pour une plus grande efficacité économique et sociale mais pour toujours plus de profits non réinvestis. L'adage qui veut que les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain est bien fini pour eux puisque le nouveau théorème, c'est moins d'emplois pour plus de profits et le CAC 40 à la bourse augmente chaque fois qu'il y a un plan de licenciements annoncé. Ils suppriment des emplois et ferment des sites pour la bourse, comme les salariés de Sanofi le disent en manifestant contre "Sanofric".

Je voudrais apporter une correction à mon intervention du 10 septembre dernier car j'ai indiqué que Lyon ne serait pas affecté par ces suppressions de poste du groupe Sanofi. Et si ! Les restructurations étant transversales, elles affectent toutes les activités du groupe, y compris celles des filiales comme Merial ; et je ne parle plus de l'activité "médicaments" de Neuville puisque c'est bientôt terminé.

Jeudi dernier, j'ai participé au rassemblement des salariés de Merck, rue Saint Romain dans le huitième arrondissement. Là aussi, le groupe annonce des restructurations et des suppressions de postes ainsi qu'à Meyzieu, site de production, alors que ce groupe pharmaceutique dégage lui-aussi d'importants bénéfices. C'était déjà au nom de sa rentabilité qu'en 2004-2005, ce groupe fermait son site de Lacassagne. Ce groupe n'a plus de recherche en France depuis 2008.

Les conséquences de ces stratégies financières pèsent aussi sur les PME. La CCI Lyonnaise souligne, dans l'article du *Progrès* du 4 octobre, la dégradation forte de la situation de ces entreprises, les grands groupes exigeant toujours plus de qualité et de délais courts tout en rémunérant le produit de moins en moins, le crédit se faisant lui de plus en plus rare et de plus en plus cher.

Ce sont bien sûr les charges financières et les exigences des grands groupes contre lesquelles le Gouvernement doit s'attaquer et non pas sur les charges sociales. En même temps, il convient de légiférer contre les licenciements dits "boursiers" ; c'est ce que diront les salariés et leurs soutiens demain aux manifestations syndicales dans tout le pays et en Europe.

Nous savons, monsieur le Président, que le Grand Lyon et vous-même êtes attachés à la réindustrialisation dans notre agglomération. La pépinière d'entreprises de Lacassagne, en lieu et place de Merck dont je viens de parler, est une vraie réussite ; elle témoigne de cette volonté du Grand Lyon. SITL-Fagor peut en être une autre ; même s'il convient que l'Etat confirme son engagement financier, le cas de Veninov est emblématique.

Ainsi, comme vous l'aviez indiqué ici même en me répondant, monsieur le Président, si nous avons des désaccords, nous avons aussi des convergences qu'il convient de travailler et d'élargir. La place de l'industrie dans la Ville en est une ou encore le projet Part-Dieu qui devrait conjuguer diversité de l'activité économique, densification urbaine et liens plus harmonieux avec l'agglomération, mixité de logements avec leur part sociale, place du savoir et des formations, place de la culture et des loisirs, des transports collectifs et des modes doux permettant ainsi à nos concitoyens de vivre non en communautés qui se regardent en chiens de faïence, s'ignorent ou s'affrontent mais, dépassant les clivages et les exclusions, vivre en femmes et hommes égaux en droit et libres.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Quelques mots rapides qui ne sont en rien contradictoires avec ce qui vient d'être dit, simplement pour préciser que cette acquisition foncière va permettre d'installer l'IRT à Gerland, d'ouvrir 40 000 mètres carrés d'infrastructures dédiées à l'infectiologie, avec des plateaux techniques de recherche et de développement, des lieux de rencontres public-privé et bien évidemment sur des sites à vocation industrielle.

C'est une manière aussi de répondre aux enjeux de la crise mais aussi aux mutations de ces entreprises sur l'infectiologie, sur les métiers de la santé et des biotechnologies. Cela va permettre d'amplifier la dynamique du pôle de compétitivité, de l'installer durablement sur la carte européenne voire sur la carte mondiale et de répondre aux attentes, pas seulement des grands groupes mais aussi de nombreuses PME qui ont rejoint Lyonbiopôle. Cela répondra, à terme, à une attente principale de nos concitoyens en matière de demandes d'emploi.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, M. Pierre-Alain Millet (groupe Communiste et intervention citoyenne) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-3272 - développement économique - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour l'organisation à Lyon des 25^e entretiens Jacques Cartier - Année 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3272. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, au mois de novembre vont se tenir les 25^e entretiens Jacques Cartier qui, comme

chaque année, vont rassembler des chercheurs de haut niveau de France, du Québec mais également d'autres continents. Cette année, la subvention de 20 000 € est attribuée à la Fondation pour l'université de Lyon qui résulte de la fusion de la Fondation scientifique de Lyon et du sud-est et de la Fondation Rhône-Alpes du futur. Et, comme il s'agit de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de ces entretiens Jacques Cartier, nous aurons le plaisir d'accueillir le Maire de Montréal et le Président de la Communauté métropolitaine, Gérard Tremblay, avec une importante délégation. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous étions intervenus à plusieurs reprises sur les problèmes soulevés non pas par les entretiens Jacques Cartier qui ont un impact reconnu et un intérêt certain pour notre agglomération mais sur les conditions de gestion de cet événement. Cette délibération aujourd'hui permet d'apporter une réponse nouvelle et satisfaisante à ces questions, donc nous la soutiendrons.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2012-3277 - développement économique - Mode d'emploi, un festival des idées - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la Villa Gillet pour son programme d'actions 2012 - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-3277. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne un soutien à un événement dédié au savoir, à la connaissance, qui doit valoriser les sciences humaines et sociales et favoriser, par une excellence dans ce domaine, l'attractivité de notre territoire. Cet événement abordera les grands sujets de société et devra contribuer à une meilleure intelligence collective du monde contemporain pour nourrir l'action de tous les acteurs publics ou privés, citoyens ou collectivités. Ce festival des idées, puisque tel est son nom, se déroulera sur l'ensemble du territoire ; un grand nombre de Communes sont concernées par des actions de médiation organisées par la Villa Gillet qui a un savoir-faire en la matière. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, proposer un temps fort autour des sciences humaines et sociales dans plusieurs lieux de l'agglomération mais aussi de la Région nous semble tout à fait opportun.

Pour ce qui est de l'opérateur lyonnais "Villa Gillet", sa capacité à mobiliser des têtes d'affiche est connue et reconnue, nous ne le remettons absolument pas en cause.

Toutefois, l'Université de Lyon compte de nombreux doctorants et chercheurs de valeur à valoriser. J'ai bien noté dans le rapport qu'il y aurait 10 % des chercheurs lyonnais, grand lyonnais qui pourraient s'exprimer -on ne parle pas des doctorants mais cela, c'est une anecdote !-.

Si l'idée est de rapprocher habitants et penseurs, alors je regrette que le PRES Université de Lyon n'y soit pas plus et mieux associé. Je sais que Michel Lussault du PRES a été associé mais là je voudrais parler de l'équipe du pôle Science et société, trois personnes qui travaillent justement sur ce rapprochement habitants-chercheurs-société civile, y compris sur le volet sciences humaines et sociales et pas uniquement au travers de gros événements comme nous allons le vivre dans le cadre du festival des idées mais au travers de temps de débats tout au long de l'année ; je vous montre ceci d'ailleurs : ce soir, il y a une rencontre autour des questions de la santé avec des acteurs locaux à savoir les Hospices civils de Lyon.

Donc mon souhait -parce que nous voterons favorablement ce dossier- c'est que cette équipe ainsi d'ailleurs que celle, en interne au Grand Lyon, en charge de la Prospective travaillent vraiment étroitement et soient associées à la prochaine édition. Pour l'anecdote, j'indique qu'à Toulouse, un festival de ce même type, qui s'appelle Novela, est organisé à peu près dans les mêmes logiques. Dans nos grandes agglomérations, on a tous ce souci de l'intelligence collective et, sur Toulouse, ils arrivent à faire vivre justement les ex-équipes de culture scientifique et technique, qui tirent sur les sciences humaines et des promoteurs d'événementiels comme la Villa Gillet parce qu'ils ont des équivalents chez eux.

Voilà, je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je transmettrai à l'équipe de la Villa Gillet.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS

N° 2012-3278 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Villes en transition dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Ville de Tinca (Roumanie) et le Département de Bihor pour l'année 2012 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrrière a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3278. Monsieur Julien-Laferrrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, vous avez pu trouver à l'entrée du Conseil de communauté un rapport de la mission que j'ai pu conduire avec Olivier Brachet à Tinca en Roumanie. Cette délibération concerne une subvention à l'association Villes en transition, dans le cadre de notre coopération avec Tinca (Roumanie) et le Département de Bihor ; une coopération qui, j'insiste, est bien une coopération décentralisée au sens propre du terme, c'est-à-dire que ce projet que nous menons à Tinca pour l'intégration des Roms roumains en Roumanie, nous le menons en partenariat avec la Commune de Tinca et le Département de Bihor et ce n'est pas simplement une action humanitaire que nous ferions avec une association sur un territoire sans y associer les autorités locales. C'est la première chose sur laquelle je voudrais insister.

Vous le savez -pour certains d'entre vous en tout cas-, ce projet vise à offrir aux 2 500 Roms de la Ville de Tinca, dont beaucoup viennent séjourner à Lyon et dans son agglomération -et nous avons pu en discuter avec les Roms eux-mêmes sur place

mais également ici, à Lyon, parce qu'avec Olivier Brachet, nous sommes allés dans certains campements de Roms à Lyon qui nous ont confirmé qu'ils venaient pour beaucoup de la Région de Tinca-, l'électricité, ce qui est déjà fait puisque nous avons inauguré le raccordement à l'électricité de 60 maisons mais également un espace multifonctionnel dans lequel il y aura des douches, des WC, des laveries, puis des espaces à la fois d'étude pour les enfants après l'école mais aussi des espaces de sensibilisation pour les parents, afin de les sensibiliser à mettre leurs enfants à l'école notamment.

Maintenant, la question bien se pose : est-ce qu'au fond c'est une petite goutte d'eau ce que nous faisons ici ? Est-ce que cela peut avoir des conséquences sur les migrations de Roms roumains entre la Roumanie et la France ? Je voudrais dire d'abord que tout le monde est d'accord sur le fait qu'on dit bien qu'il faut prendre le problème à la source, c'est-à-dire que la question est l'intégration des Roms en Roumanie. On sait aussi que l'Europe a du mal à convaincre le Gouvernement roumain de faire tous les efforts qu'il pourrait pour intégrer les Roms en Roumanie. Est-ce que vous savez que, sur les 26 milliards d'euros de fonds structurels destinés à la Roumanie -ils ne sont pas tous destinés à l'intégration des Roms mais tout de même !-, 21 milliards ne sont pas utilisés aujourd'hui. Je crois qu'effectivement, s'il y a peut-être une difficulté pour l'Union européenne à convaincre le Gouvernement roumain de faire le maximum pour intégrer les Roms, peut-être qu'il y a d'ailleurs des arrières-pensées électorales dans l'intégration des Roms en Roumanie.

Moi, j'ai la conviction, à travers ce projet -et c'est à travers un exemple concret que j'ai aujourd'hui cette conviction-, que l'on doit pouvoir travailler avec les collectivités locales de là-bas. D'abord parce que, tout simplement, les Roms constituent un électorat : lorsque vous avez des collectivités locales qui ont sur leur territoire un tiers de Roms qui votent, le Maire peut difficilement se passer de leur intégration ; et au-delà, pour des raisons plus saines, tout simplement -parce que l'on peut difficilement se contenter d'avoir un tiers de la population de son territoire qui ne serait pas intégrée- pour la paix sociale de son territoire. Pour cela, non seulement nous travaillons avec le Maire de Tinca mais on a pu aussi, avec Olivier Brachet, discuter avec plusieurs Maires de la Région de Bihor et tous souhaitent pouvoir les intégrer ; d'ailleurs, tous travaillent de plus en plus avec la fondation Ruhama qui offre aux Roms, à travers des subventions qu'elle essaie de drainer petit à petit, des services tels ceux que nous souhaitons leur offrir.

Le Grand Lyon est la première collectivité à travailler à l'intégration des Roms roumains chez eux, avec la collectivité partenaire. Je crois que nous pouvons peut-être donner l'exemple, en tout cas être un exemple que pourraient suivre d'autres collectivités françaises. C'est la raison pour laquelle, je crois, monsieur le Président, que nous pourrions interpeller encore davantage le Gouvernement pour voir dans quelle mesure une partie de ces milliards de fonds structurels qui ne sont pas utilisés pourraient peut-être venir cofinancer des projets de coopération décentralisée entre des collectivités françaises et des collectivités roumaines et ce ne serait plus 300 000 € qui seraient mobilisés par le Grand Lyon -et seulement 300 00 € sur toute la France aujourd'hui puisque nous sommes la seule collectivité à le faire- mais davantage encore pour le Grand Lyon parce que nous pourrions bénéficier de cofinancements, mais aussi davantage pour l'ensemble des collectivités françaises qui, du coup, seraient incitées à coopérer avec les Villes roumaines pour l'intégration des Roms en Roumanie.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots pour dire tout d'abord que nous voterons sans aucun problème cette délibération qui permet de poursuivre un programme de développement des quartiers Roms dans la Ville de Tinca, en notant d'ailleurs qu'avec 100 000 € du Grand Lyon, c'est plus de 500 000 € pour cette année qui peuvent être débloqués avec le concours de l'Agence française de développement et de fondations privées.

Cette approche des problèmes liés à la situation des Roms en Europe au travers de la coopération décentralisée est une approche intéressante qui peut constituer une des multiples entrées pour envisager enfin un futur pour cette population qui subit discriminations et mépris depuis des siècles.

Mais, au-delà de cette action, comment ne pas dire en même temps quelques mots plus généraux sur la multiplication des expulsions sans solutions alternatives qui se poursuivent sur notre agglomération et plus généralement sur le territoire français ? Comment ne pas souligner les énormes contradictions entre le dire et le faire de la part de nombreux partenaires concernés ?

En réponse au collectif Romeurope, François Hollande ne disait-il pas, en mars de cette année : "Je souhaite que, lorsqu'un campement insalubre est démantelé, des solutions alternatives soient proposées. On ne peut pas continuer à accepter que des familles soient chassées d'un endroit sans solution, cela les conduit à s'installer ailleurs dans des conditions qui ne sont pas meilleures." ?

Depuis, outre quelques avancées concernant l'accès au travail, une circulaire interministérielle du 26 août semblait aller dans une bonne direction. Elle enjoignait aux Préfets de réunir et de coordonner les acteurs locaux pour gérer les situations dites "de campements illicites". Cette circulaire dit que -je cite- "les difficultés sociales, sanitaires, scolaires liées au logement doivent être systématiquement examinées le plus en amont possible et que des solutions temporaires ou durables doivent être recherchées." Et la circulaire détaille tous les aspects de la mise en place d'un accompagnement : dispositifs d'insertion à organiser, accès aux droits des personnes, prise en charge scolaire, parcours de soins, etc.

Sur le papier, cela existe donc bien mais chacun peut constater que la réalité reste toute autre. Les blocages restent nombreux. La coordination des acteurs locaux, notamment Communes, Grand Lyon, Conseil général, sous le pilotage du Préfet, est pourtant seule à même de construire des solutions qui soient à l'échelle des problèmes posés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président et chers collègues, lors d'un précédent Conseil, le 17 octobre 2011, nous approuvions la démarche du Grand Lyon d'essayer d'améliorer les conditions de vie des Roms en Roumanie, afin de limiter à la source l'exil de ces populations.

Il est très choquant, connaissant les conditions dans lesquelles vivent ces familles en France, d'entendre de leur part que ces conditions sont meilleures que celles dont elles disposent en Roumanie. Sans vouloir en rajouter, nous critiquons la politique actuelle d'expulsion des Roms sans que des solutions de relogement soient systématiquement proposées.

Notre question orale de septembre 2010 reste hélas toujours d'actualité ! En attendant, nous approuverons évidemment cette délibération.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le Président, chers collègues et monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière, notre groupe réitère son soutien à la coopération avec la Ville de Tinca engagée par notre agglomération et qui se fixe comme objectif de renforcer les équipements communaux de cette Ville par l'amélioration de l'habitat et l'accès à l'électricité ainsi que d'autres missions développées dans cette délibération. D'ailleurs, je vous remercie beaucoup pour ce document qui résume un peu cette coopération, qui signale que la population Rom ne vient pas que de Roumanie mais existe aussi en Hongrie et dans d'autres pays.

Je souhaite donc revenir sur deux éléments de votre réponse, monsieur le Président, lors du dernier Conseil.

Premièrement, nous avons conscience que le nombre limité de logements sociaux à construire et l'effort déployé par les élus en charge de cette délégation sont énormes mais la demande d'accueil des Roms ne s'instruit pas dans ce cadre-là. Il n'y a donc pas à opposer les besoins des Grand Lyonnais à celui des Roms sur notre territoire mais plutôt à appeler à faire barrière au TSCG qui mettra tout le monde en difficulté sociale durable.

Sur le deuxième aspect, sur l'exemple du Carré de Soie de 2002-2003, il manquait à votre éclairage l'épisode de la coordination des différents échelons territoriaux qui avait permis de récupérer le Carré de Soie tout en hébergeant et en accompagnant les familles Roms qui ont été déplacées. Cette démarche avait recueilli d'ailleurs la satisfaction des deux parties et les associations qui les soutiennent.

Aussi, en 2010, le Tribunal puis la Cour d'appel de Lyon, dans leur grande sagesse, demandaient que l'expulsion du terrain Paul Bert soit précédée de six mois de travail pour trouver d'autres lieux d'accueil tout en travaillant sur le retour volontaire de ceux qui le souhaitaient mais en acceptant aussi ceux qui voulaient rester volontairement ici.

Enfin, puisqu'il s'agit aussi d'ordre public, de respect de la loi et de fermeté si chers à notre Ministre de l'Intérieur, cela tombe bien ! La circulaire interministérielle du 26 août dernier -qui a été rappelée par mon collègue du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne- reconnaît plusieurs choses effectivement, notamment tout ce qui est décliné par les différents rapports autour des Roms, mais aussi, à travers quatre feuillets, les dispositions d'accompagnement de ces populations en termes d'accueil, d'insertion, de scolarisation, de santé, d'hygiène et d'insertion professionnelle. Donc il faut aussi prendre en compte ces aspects-là. La circulaire que j'ai entre les mains, que vous avez dû certainement avoir, précise beaucoup de choses.

Pour éviter que les feux s'embrasent dans les villes, il me semble urgent que les services d'Etat avec les partenaires mettent en œuvre les dispositions de cette circulaire interministérielle dans sa totalité et sa cohérence. Voyez-vous, chers collègues, chers élus, la jurisprudence est comme les textes théologiques quelque part, tout dépend de l'interprétation que l'on veut bien en faire et de la finalité de leur application.

Nous savons que la Préfecture travaille avec le forum réfugiés à l'extension d'une expérimentation d'insertion pour 400 Roms, ce qui est plutôt intéressant et urgent à faire. Il conviendrait que nous travaillions tous ensemble pour faire en sorte que la lumière soit apportée dans les esprits et dans les actes.

Ainsi, comme le propose le Maire de Vénissieux, madame Michèle Picard, il semble opportun de demander à ce que monsieur le Préfet puisse organiser une conférence d'agglomération des collectivités sur cette application de la circulaire ministérielle pour que le travail soit le plus coopératif possible et, en finalité, réponde aux besoins des Roms et des citoyens du Grand Lyon.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Brachet, vous voulez ajouter quelques mots ?

M. le Vice-Président BRACHET : Oui. Dans ce dossier, nous progressons en faisant cette opération à Tinca parce que je crois que nous pouvons reconstruire un discours public. Par exception, on peut faire quelque chose ici mais par exception, il y a le droit commun qui ne résoudra pas tous les problèmes. Mais personne n'empêche un Rom de trouver un travail dans la limite des métiers et d'aller louer un appartement ; c'est un droit commun qui n'est pas facile à faire prospérer mais personne ne l'en empêche. Il s'agit d'un droit commun pour tous les Européens et faire à Tinca et en Roumanie des observations et des actions qui permettent de complexifier les choix des roumains là-bas, on a vu qu'un certain nombre de gens, avec les améliorations qui vont être apportées, vont faire des choix plus compliqués que ceux qu'ils faisaient auparavant.

A mon avis, il faut briser le cercle des raisonnements qui, depuis bien longtemps, font que tout le monde dit un peu la vérité mais pas complètement. Les Roumains qui sont à Lyon sont des citoyens comme les autres, qui n'ont pas tous les droits et particulièrement les droits sociaux. Je le dis : on ne peut pas laisser croire qu'une insertion, une solution à la sortie d'un squat se fera parce qu'ils ont des droits, non ; parce qu'à la sortie des squats, ils n'ont pas le RMI, ils n'ont pas l'APL, ils n'ont pas la CAF. Comment voulez-vous reloger ces gens qui n'ont pas ces droits ? Comment voulez-vous passer devant une commission d'attribution des personnes qui n'ont pas ces droits ? Il n'y a qu'une solution : faire des exceptions -c'est un nombre limité- parmi d'autres.

Par conséquent, le discours que nous pouvons construire maintenant, il est simple : oui, quelques-uns bénéficieront de ces exceptions comme une régularisation ; pour les autres, c'est le droit commun, répressif et non répressif ; on verra ce que donnera l'élargissement du marché du travail : personne n'empêche qui que ce soit d'aider des Roms à trouver du travail et, avec les revenus du travail, de trouver un logement. Il n'y a pas d'interdiction à cela. Enfin, il faut faire en sorte que le million et demi de Roms qui sont en Roumanie ne soient pas toujours les mêmes qui reviennent. Il faut bien comprendre qu'en 1994, ce ne sont pas les Roms de Tinca, à la frontière hongroise, qui sont arrivés ; c'est à Tinca aujourd'hui qu'on essaie de faire le même voyage, qui rapportait beaucoup d'argent et qui ne rapporte plus, ce qui fait que, lorsqu'on améliore à Tinca, il y a des gens qui peuvent décider d'y rester : faire 4 € aujourd'hui au feu rouge ou en journalier à Tinca c'est presque pareil, la différence c'est 60 € le transport pour venir jusqu'ici.

Je crois que nous avons la possibilité, avec cette opération, de tenir un langage responsable : oui, nous ferons certaines choses pour des Roms mais ce sera l'exception : l'exception, ce sera peut-être 300 ou 400 choisis par le Préfet mais en tout cas pas 1 500. Pour les autres, il y a aura du droit commun et

personne n'empêche aucune association, aucune Commune, etc. à aider un Rom à trouver du travail. Enfin; pour les autres, ceux qui espèrent encore faire un voyage utile à Lyon quand cela ne rapporte pas grand-chose, que l'on puisse leur amener l'électricité, l'hygiène et leur permettre de vivre un peu plus décentement là-bas, je pense que l'on agit là modestement parce que ce n'est pas à Lyon que l'on va débloquent les 21 milliards de l'Europe -qui d'ailleurs ferait mieux de s'occuper de ces 21 milliards que de nous faire la leçon-, ce n'est pas ici qu'on pourra régler le problème à terme mais en tout cas on joue sur l'immédiat, sur le moyen terme et sur le long terme. Je ne vois pas de position plus responsable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

(Arrivées en cours de discussion de M. Lucien Barge, Mme Samia Benelkadi, M. Maurice Charrier, Mme Corinne Dubos, MM. Richard Llung et Eric Vergiat).

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2012-3279 - développement économique - Conversion du prêt participatif accordé par la Communauté urbaine de Lyon à la société Euronews en achat d'actions - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3279. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, le principe de cette délibération est passé en Conseil communautaire au mois de novembre 2009, en lien étroit avec la Région et le Département, l'idée étant la conversion du prêt participatif accordé par la Communauté urbaine à la société Euronews en achat d'actions. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centre gauche démocrate.

M. RUDIGOZ : Monsieur le Président, chers collègues, juste quelques mots sur ce rapport, qui a effectivement déjà fait l'objet d'un débat en 2009, pour rappeler, comme l'avaient fait quelques-uns de mes collègues, qu'Euronews s'est installé dans l'agglomération en 1992 grâce, à l'époque, à un collectif d'élus de tous bords ; et je rappellerai également que, parmi ces élus, il y avait un Député -il n'était pas Maire à l'époque- qui s'appelait Raymond Barre ; et c'était un engagement important de sa part pour que cela puisse se réaliser. Donc, à l'époque, Ecully l'avait emporté, donc Lyon, l'agglomération lyonnaise, face à des candidatures prestigieuses comme Munich, Valence en Espagne et Bruxelles.

Aujourd'hui, Euronews -comme on l'avait déjà dit- est en phase de développement : cela représente 350 permanents et plus de 260 intermittents et un chiffre d'affaires en hausse régulière qui approche les 60 M€. Donc ce projet d'une nouvelle implantation, estimé à 30 M€, sera essentiellement financé par des fonds privés et je pense qu'il est important de le rappeler puisqu'il n'y a aucun engagement financier nouveau en termes de financement public, aucune subvention nouvelle de la part des collectivités territoriales puisqu'il s'agit -comme l'a dit David Kimelfeld- d'une transformation d'un prêt octroyé il y a plus de dix-sept ans en participation au capital à hauteur de 5 %.

Voilà un très beau projet qui maintenant, on le voit, est en train de se réaliser puisque le bâtiment est en cours de construction et ce sera un des éléments phares de la Confluence. Je tiens à

applaudir ce magnifique travail puisque certains esprits chagrins critiquent régulièrement le peu d'ambition, semble-t-il, que nous aurions, que vous auriez, monsieur le Président, avec nous tous pour le Grand Lyon. On voit bien que là, c'est un très beau projet qui est réalisé. D'autres arriveront ensuite et je suis sûr que ce n'est pas avec des petites agitations politiciennes que ces gens-là participent au rayonnement de l'agglomération, contrairement au rapport que nous allons voter et que notre groupe votera.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames les Conseillères, messieurs les Conseillers, je vais effectivement rompre le consensus et intervenir effectivement un peu en dissensus sur ce dossier et non pas -comme Thomas l'a dit- pour des agitations politiciennes mais avec quelques arguments que j'aimerais développer.

Nous pouvons tous faire l'expérience ce soir, une fois les enfants couchés : allumons notre téléviseur et repérons les chaînes d'information, spécialisées ou non ; voilà ce que l'on trouve -je cite dans le désordre- : i>Télé, BFMTV, LCI, TV5 Monde, Euronews, Al Jazeera, CNN, France 24, LCP, Public Sénat, France Ô ; je ne compte pas les chaînes généralistes dont certaines ont des grilles de programmes consacrés à l'information assez nourries.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on ne manque pas d'informations sur la marche du monde, on pourrait dire le plus souvent sur ses dysfonctionnements voire ses drames. On peut s'interroger au fond sur cette mondialisation de l'information et si elle participe ou non à l'éducation civique des citoyens européens ; mais ce n'est pas l'objet de notre délibération.

Que nous apporte Euronews en plus des autres chaînes ? De l'information européenne de bonne qualité, juste, commentée. Certes, il est plutôt sain que plusieurs canaux d'informations existent si cela favorise l'indépendance des médias et la liberté d'expression. A cela, rien à redire, bien au contraire ! Et donc nous saluons le travail d'Euronews comme celui de toutes les autres chaînes.

Mais poussons plus loin et examinons les programmes d'Euronews : contribuent-ils, d'une manière ou d'une autre, à développer des approches philosophiques, linguistiques, culturelles, géopolitiques qui n'existeraient pas par ailleurs et qui pourraient justifier la manne publique, comme par exemple Arte dans le domaine des arts et de la culture ? Je ne crois pas.

Continuons nos investigations : la Région Rhône-Alpes, la Région lyonnaise seraient-elles particulièrement promues, mises en valeur dans les émissions d'Euronews ? J'ai fait le test sur une liste de discussion nationale : peu de téléspectateurs savent qu'Euronews est installée à Lyon ; France 3 Rhône-Alpes Auvergne ou TLM contribuent de manière bien plus visible à faire circuler de l'information locale et je pense, pour ma part, qu'il ne serait pas choquant que l'on puisse les soutenir dans cette démarche avec des fonds publics.

Continuons encore nos recherches : Euronews aurait-elle, sinon un impact territorial, une approche éducative, citoyenne ou participative localement qui permettrait aux usagers, aux enfants, aux lycéens, aux adultes de s'impliquer dans la production de l'information ou d'être formés à un regard avisé sur les médias ? Ce type de télévision existe et serait bienvenu sur notre territoire tant l'espace médiatique aujourd'hui requiert toute notre vigilance critique.

Bien sûr, Euronews, c'est aussi des emplois et une implantation à la Confluence. D'ailleurs, l'implantation sur Ecully avait déjà permis à la société de bénéficier d'exonération de taxe professionnelle ; très bien ! Mais, que je sache, le Grand Lyon n'a pas vocation à prendre des parts de capital, fussent-elles minimales, dans toutes les sociétés qui s'installent ou se développent sur l'agglomération.

C'est bien, nous semble-t-il, la définition de l'intérêt général qui peut nous permettre de décider si la collectivité doit intervenir, d'une manière ou d'une autre, auprès d'un acteur du territoire.

Or, une fois toute cette investigation conduite, on ne comprend toujours pas ce qui justifierait que notre collectivité prenne des actions dans le capital de la société Euronews en transformant notre prêt participatif. Dans le doute, nous nous abstenons sur cette délibération. Je crois que Gilles Bona a une intervention qui n'engage que lui et non pas le groupe.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je vais donner la parole à Gilles Bona qui engagera tous ceux qui se reconnaîtront dans son intervention.

M. le Vice-Président BONA : Effectivement, je n'interviens que pour moi. J'interviens pour rappeler que c'est en 1992 que cette chaîne a été créée, il n'y avait pas de groupe Les Verts et j'ai eu l'occasion cinq ou six fois de voter favorablement pour Euronews, et au Conseil général, et dans cette enceinte.

Je voulais rappeler -passeusement comme l'a fait monsieur Rudigoz- que cela avait été une bataille pour obtenir, face à d'autres capitales ou métropoles européennes, l'installation de cette chaîne ici, à Lyon ; c'était une première bataille.

Mais il y avait aussi la conviction que cette chaîne était une chaîne européenne et, rappelez-vous, c'était le lendemain de la guerre du Golfe ; nous n'avions eu qu'une version, celle donnée par les Américains, sur l'existence de missiles, d'armes chimiques, etc. Et c'est cette démarche-là qui avait été appuyée -certains d'entre vous, sur les bancs à droite, s'en souviennent-, c'est cette démarche-là qui avait été approuvée de manière unanime par l'ensemble de l'exécutif.

Alors la petite chaîne avait peu de moyens : 5 M€ versés par l'Europe puis nos pauvres 600 000 € -ce n'est pas grand-chose- pour que cette chaîne reste. Effectivement, il y a eu des moments de tension. A un moment, ils pensaient s'installer à Bruxelles. Il y a eu des discussions. Je crois savoir qu'ils se sont engagés à relayer de manière plus active certains événements lyonnais ; ils le font déjà avec la Biennale de la danse, avec le 8 décembre. Le logo, me semble-t-il, apparaît ou en tout cas doit apparaître.

Je ne ferai pas de comparaison parce qu'il n'y a pas de comparaison possible entre les chaînes qui ne diffusent qu'en deux langues et des chaînes comme celle-ci qui diffusent en 11 langues.

Ensuite, ce n'est pas une chaîne généraliste, c'est une chaîne spécialisée. Le rapport dit que, peut-être qu'un jour, on recevra des royalties. Ce serait bien la première fois qu'une chaîne aussi ciblée pourrait rémunérer ses actionnaires. Ce n'est pas choquant. Sur certaines chaînes, des Villes, des Régions interviennent dans le capital. C'est assez symbolique en réalité mais c'est un signe envoyé de la volonté de l'agglomération de conserver quelque chose qui participe de son rayonnement, où il y a plusieurs centaines de salariés ; aujourd'hui, il y a

800 salariés mais il y a tous ceux qui sont passés en formation et qui, heureusement, ne disent pas trop de mal de leur séjour dans la ville.

Je n'ai pas de vision théologique sur la question de la participation du public dans le privé. Je remarque que, lorsqu'on se retire d'une structure privée dans laquelle nous avons des actions, il y a des cris de protestation et, quand on y est, il y a en d'autres -et ce n'est forcément les mêmes- qui le regrettent.

Sur le fait que cette chaîne aille à Confluence, je pense que le bâtiment va la rendre plus visible, ne serait-ce que par les couleurs et par le caractère singulier et audacieux de ce bâtiment. J'espère que la couleur conviendra mieux à *Télérama* que son jumeau.

Enfin, je souhaite que l'on continue ensemble (Conseil général, Région Rhône-Alpes et Communauté urbaine de Lyon) à soutenir cette chaîne parce que peu auraient parié sur elle au départ et, aujourd'hui, c'est une réussite, même si les chiffres ensuite sont sujets à éternelle discussion.

Voilà ce que je voulais dire. Je ne change pas mon vote parce que certains, dans le groupe, ont une analyse différente.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Simplement quelques mots pour nos collègues.

Pour une fois que l'on fait un bâtiment emblématique, tout vert et à mon avis qui sera aussi connu dans le monde que l'est aujourd'hui le cube orange ; et quand je dis "dans le monde", il n'y a pas une revue d'architecture qui n'ait aujourd'hui consacré des articles et quelquefois beaucoup de couverture au cube orange de Jakob et MacFarlane. C'est évidemment un deuxième bâtiment que nous allons livrer et qui va accueillir Euronews.

Il est vrai que, jusqu'à présent, on disait qu'Euronews n'était pas assez connectée avec l'agglomération lyonnaise. Il est vrai que quelquefois c'était un peu difficile, pour une chaîne qui a vocation étrangère, d'indiquer aux journalistes où il fallait aller pour la trouver. Je remercie d'ailleurs -je ne sais pas s'il est là- le Maire d'Ecully d'avoir accepté que cette chaîne puisse déménager à la Confluence, ce qui évidemment lui donnera beaucoup plus de visibilité Grand Lyonnaise qu'aujourd'hui ; les taxis avaient quelquefois du mal à y accéder.

La participation au capital d'Euronews est en fait la consolidation d'un prêt participatif qui avait été fait à l'époque. Nous n'apportons rien de plus, on consolide le prêt participatif en participant au capital de la société.

Je veux en profiter pour préciser quelle est la position aujourd'hui du Grand Lyon vis-à-vis d'un certain nombre d'investissements privés dans lesquels nous apportons des participations. Cela me permettra de revenir sur la Cité de la gastronomie.

Je crois qu'une des clés du développement de notre ville, de notre agglomération, c'est de faire en sorte que nous investissions l'argent public dans des projets mixtes pour qu'il y ait un effet de levier important. C'est pour cela qu'aujourd'hui, la ville se développe comme elle l'a fait depuis quelques années : parce que pour chaque euro d'argent public que nous mettons, nous avons 4,5 ou 6 € d'argent privé qui vient s'y ajouter. C'est de cette manière que des quartiers comme la Confluence, le Carré de Soie sont en train de se développer de manière tout à fait extraordinaire.

Evidemment, lorsqu'on fait cette forme de partenariat entre le public et le privé, cela suppose que les choses soient bien

bordées. Lorsqu'on décide que le privé contribue à la mise en œuvre d'une réalisation, ils ne viennent pas ensuite voir le public pour dire : "A la limite, c'est vous qui payez tout et nous, on verra bien ce que l'on fait après..."

Or, il se trouve que le projet de la Cité de la gastronomie coïncide toujours avec le projet de rénovation de l'Hôtel-Dieu où chacun, au départ -enfin un certain nombre de gens critiquent, toujours de la même manière d'ailleurs,- disait : "Mais comment ! Vous avez concédé à un groupe ! Sur cette requalification de l'Hôtel-Dieu, ils vont se gaver, c'est un projet qui enrichira les groupes !".

Il se trouve que la réalité est un tout petit peu plus difficile parce que, pour requalifier l'Hôtel-Dieu, il faut investir 250 M€. Et donc, évidemment, le groupe qui est venu investir trouve que c'est une somme relativement importante. Et c'est vrai pour ce groupe comme pour beaucoup d'autres, ils auraient tendance ensuite à venir un peu tirer la manche de la collectivité locale pour dire : "Mes amis, venez donc investir avec nous !". Il se trouve que je suis assez soucieux des deniers de la collectivité publique. Et, en particulier dans les temps que nous vivons, on voit bien que l'argent public devient de plus en plus rare et que demain, pour les collectivités locales -parce qu'au niveau de l'Etat, vous pouvez tous le constater, c'est un peu difficile-, nous aurons un engagement de l'Etat moins important. Donc, pour cette raison, cela nous rend encore plus soucieux des équilibres qui peuvent exister.

L'idée de la Cité de la gastronomie a été lancée par un groupe qui s'intéressait au problème du patrimoine du menu français mais sans apporter pour le moment aucune contribution, c'est-à-dire qu'ils font un appel à projet, on vient participer à cet appel à projet. Mais, pour le moment, je ne suis pas sûr qu'il y aurait un euro pour ce beau projet qui serait apporté par une quelconque entité au niveau national. Restait donc à essayer de monter ce projet au niveau local. Depuis le départ, j'ai dit au groupe Eiffage : "Très bien ! Moi, je suis prêt -parce que c'est un sujet qui nous concerne- à faire en sorte que l'agglomération participe, la Ville de Lyon, peut-être le Grand Lyon, mais aussi -je l'espère- les autres collectivités locales" ; et j'espère qu'un certain nombre de nos collègues qui se sont levés avec emportement se lèveront demain avec autant d'emportement lorsque j'irai tirer la sonnette des autres collectivités locales pour participer avec nous à cette Cité de la gastronomie.

Au départ, 18 M€ à investir pour la réhabilitation de l'Hôtel-Dieu ; j'ai dit : "Attendez ! 18 M€ pour la partie Cité de la gastronomie, c'est votre job de pouvoir faire ça ! Nous, on veut bien accompagner, mais, dans le contrat initial, cela appartient au groupe." Et donc, à un moment donné, j'ai dit : "Je ne mettrai pas 20 M€ d'argent public dans une telle entreprise si effectivement c'est simplement pour alléger votre bilan. Je suis prêt à discuter avec vous, à coopérer à ce projet, à une condition : c'est que la part des uns et des autres soit une part équilibrée". C'est vrai que nous avons eu quelques moments de discussion un peu difficiles mais comme on en a avec tous les entrepreneurs avec qui vous travaillez : ils ont un job, c'est de regarder leur bilan et moi j'ai un job, c'est de regarder le bilan de la collectivité. Chacun est dans son rôle. Je conseille à celles et ceux qui un jour postuleraient à la direction de cette agglomération d'être aussi sourcilleux et aussi rugueux dans les négociations, cela évitera le gaspillage des fonds publics. Donc il faut toujours être extrêmement précautionneux des fonds de la collectivité locale.

Il se trouve qu'aujourd'hui, nous sommes en passe de signer un compromis qui ferait que les deux tiers de la Cité de la gastronomie, en investissement, seraient portés par le groupe Eiffage et que les collectivités n'interviendraient que

pour un tiers. Je trouve que c'est là un partage beaucoup plus équilibré. A partir du moment où nous avons cette répartition des financements, alors oui, nous allons y aller. Je dois dire que certaines déclarations ne m'ont pas totalement arrangé dans la façon dont nous discutons avec tel ou tel groupe mais cela est le commun des choses. Il arrive que quelquefois les discussions au sein de nos instances puissent déranger un peu les négociations que, par ailleurs, je peux mener avec un certain nombre de groupes.

Voilà donc, mesdames et messieurs.

Et j'en reviens donc au dossier sur Euronews et je le mets aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés ; MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; MM. Barral, Crimier -pouvoir à M. Barral-, Da Passano (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; M. Broliquier (Non Inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

(Arrivée en cours de discussion de Mme Chafia Tifra et de M. Denis Broliquier).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-3307 - développement économique - Réseaux de communications électroniques à très haut débit - Stratégie de la Communauté urbaine de Lyon pour l'aménagement numérique à très haut débit de son territoire 2012-2019 - Contribution au schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Rhône - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2012-3308 - développement économique - Réseaux de communications électroniques à très haut débit - Conventions avec les opérateurs privés - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2012-3309 - développement économique - Réseaux de communication à très haut débit - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3307, 2012-3308 et 2012-3309. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la Communauté urbaine de Lyon a délibéré en juin 2010 en faveur d'un transfert de compétence réseaux de communications électroniques dans l'objectif d'organiser le déploiement d'un réseau à très haut débit en fibre optique dans les meilleures conditions sur le territoire communautaire.

La stratégie d'agglomération très haut débit entre aujourd'hui dans une phase opérationnelle qui nous amène à proposer les trois délibérations en objet.

L'innovation de nos réseaux télécom est un défi d'avenir pour l'agglomération. C'est un défi qui répond à la fois à la nécessité de créer les conditions d'innovation, de croissance essentielles à notre développement économique mais aussi qui consiste à renforcer l'attractivité de notre territoire pour faire face à cette compétition qui se montre de plus en plus vive, tant sur le plan national qu'international.

Les disponibilités d'offres très haut débit concurrentielles sont un critère d'implantation essentiel pour les entreprises. C'est un facteur conditionnant le développement et la compétitivité de ces dernières. C'est également un enjeu majeur de développement économique au regard des nouveaux services, des nouveaux usages qui donnent naissance à des secteurs émergents, tels que l'intelligence des objets, l'économie du contenu ou encore l'énergie numérique.

Nous disposons localement d'une économie numérique, dotée d'atouts considérables. Les filières "logiciels", jeux vidéo, serious games, télécom et web qui la constituent, engendrent une forte montée en débit. Ces filières sont de véritables moteurs de croissance, avec notamment une extraordinaire vitalité entrepreneuriale et une forte contribution à la création d'emplois.

Nous voyons à quel point le développement d'un réseau très haut débit en fibre optique est un saut technologique qui nous est à la fois nécessaire et inéluctable.

La stratégie que nous proposons au travers de ces trois délibérations prévoit, dans un premier volet, d'établir une coopération étroite et engageante avec des opérateurs privés qui sont impliqués dans le déploiement en FTTH sur le territoire. Nous proposons la signature de conventions avec SFR et Numericable ; nous sommes en cours de finalisation avec les autres opérateurs. Ces conventions doivent nous permettre de prendre acte des intentions d'investissement de la part de ces opérateurs, d'organiser et de faciliter ces déploiements prévus par ces derniers. Elles permettent également la mise en place d'un guichet unique qui sera l'interface pour chacun.

Sur un deuxième volet, nous prévoyons le déploiement d'un réseau d'initiatives publiques là où les déploiements privés ne seront pas effectifs, avec une priorité donnée dans la mise en œuvre, dans des délais courts, d'un réseau en fibre optique destiné aux entreprises, aux zones d'activités et aux établissements publics, de façon à répondre aux attentes des professionnels.

La cible résidentielle sera quant à elle en optionnel. Nous prévoyons de réserver la décision d'une intervention publique sur la base d'un premier retour d'expérience à partir des déploiements effectivement réalisés par les opérateurs tels qu'ils le prédisent.

Nous vous proposons de choisir le mode de gestion de délégation de service public sous forme de concession qui nous paraît être le plus adapté en termes de critères financiers et de compétences requises pour la bonne exploitation de ce réseau. Cette stratégie permet d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé d'une couverture du territoire dans un calendrier maîtrisé, selon le projet qui avait été proposé lors de l'acquisition de la prise de compétence. C'est la stratégie qui est la plus adaptée au contexte dans lequel nous nous plaçons. Elle fait preuve à la fois de pragmatisme et d'une ambition forte en termes de développement économique.

Avis favorable de la commission sur ces rapports. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président et chers collègues, le très haut débit est à l'image de l'air que nous respirons : nous en avons peu conscience mais il nous est indispensable. Le développement économique et l'attractivité de notre territoire, et in fine le soutien de l'emploi, ne pourront se faire que par la mise en place du très haut débit et donc des infrastructures qui vont avec.

Le Grand Lyon, s'il veut mener à bien ses missions de soutien et d'accompagnateur du monde économique, doit être la volonté politique qui permet un développement de la fibre pour tous et partout avec des tarifs adaptés pour les cinquante-huit communes du Grand Lyon.

Le besoin est une certitude mais sa mise en place est une succession d'incertitudes parsemée de contraintes.

La première des contraintes est l'obligation de primauté donnée au privé par l'Union européenne ; la deuxième est la nécessité d'avoir des structures juridiques différentes entre l'exploitation des réseaux de communication et ceux qui instruisent et accordent les demandes de voirie ; deux contraintes qui limitent les possibilités d'intervention du Grand Lyon.

Au rayon des incertitudes, nous avons les opérateurs qui n'ont pas tous les mêmes stratégies, qui elles-mêmes sont évolutives dans le temps. Les opérateurs, par souci de rentabilité, s'orientent vers les zones les plus denses, qui sont le plus souvent des zones résidentielles, au détriment des entreprises en zones d'activités. Un paradoxe car, ainsi, les mieux équipés risquent d'être les particuliers avec un usage de loisirs par rapport aux entreprises qui, elles, ont un usage professionnel.

Comme vous voyez, l'exercice n'est pas simple mais les délibérations qui nous sont présentées aujourd'hui sont à la fois incitatives et directives, dans un cadre juridique adapté.

Le premier acte est le conventionnement avec les opérateurs. A défaut de pouvoir contractualiser, il est indispensable de connaître les intentions d'investissement des opérateurs, d'avoir une précision géographique sur les avancements, de connaître les délais, enfin tout renseignement qui permettra au Grand Lyon d'effectuer un suivi et de constater les carences de la desserte. Le Grand Lyon s'engage dans le même temps avec les opérateurs à être un facilitateur avec le guichet unique.

Le deuxième acte est de déployer de manière complémentaire un réseau d'initiative publique là où les investissements privés ne sont pas garantis, en particulier les zones d'activités, les bâtiments publics, les dessertes résidentielles non complètes.

La délégation de service public répond aux critères et aux spécifications de l'activité très haut débit. Pour ceux qui pourraient nourrir quelques craintes connaissant le côté facétieux des différents opérateurs, qu'ils se rassurent ! La Communauté urbaine exercera son droit de contrôle de concessionnaire, et ce à tous les niveaux.

Le groupe Centre gauche démocrate votera cette délibération afin de faire rentrer le Grand Lyon dans une nouvelle ère, celle du très haut débit.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre assemblée est amenée aujourd'hui à délibérer sur un dossier extrêmement important à divers titres.

Avant d'évoquer les enjeux du très haut débit, je voudrais de façon liminaire indiquer que notre groupe se félicite de la méthode qui a été suivie par l'exécutif, et singulièrement par notre collègue Vice-Présidente en charge du dossier, pour conduire ce débat : méthode exemplaire sur le plan interne puisque les groupes de notre assemblée ont été largement associés à la réflexion depuis un certain nombre de mois ; méthode exemplaire aussi sur le plan stratégique dans la mesure où notre collectivité s'est efforcée de travailler en synergie avec d'autres partenaires publics, Département du Rhône ou Région, dont la responsabilité est d'élaborer des schémas de très haut débit et aussi en liaison avec les entreprises privées qui œuvrent dans le secteur, démontrant une fois de plus que le partenariat entre la sphère publique et la sphère privée constitue un impératif absolu dès lors que l'on souhaite agir simultanément en faveur de la croissance de l'économie nationale et du développement et de la créativité de notre métropole.

Je viens maintenant sur les trois rapports qui nous sont présentés. La première observation est pour constater qu'il y a un consensus très large. L'idée du développement d'un réseau de fibre optique se substituant à celui du cuivre constitue une avancée technologique incontournable. Cette mutation technologique est aujourd'hui nécessaire pour deux raisons : d'abord, parce qu'elle est une réponse à apporter aux entreprises, aux services publics et aux citoyens qui, dans leur quête d'outils numériques efficaces, souhaitent pouvoir répondre aux exigences du XXI^{ème} siècle. Ensuite, parce que cette mutation technologique constitue un impératif pour l'aménagement de notre territoire et pour son attractivité, notamment pour celle des grandes métropoles.

Une autre observation sur l'importance des investissements réalisés qui implique naturellement une collaboration entre secteur public et entreprises privées. Le nouvel objectif récemment fixé par le Président de la République, le très haut débit pour tous à l'horizon 2022, est extrêmement ambitieux. Les dernières projections disponibles font état d'un financement prévisible de 21 milliards d'euros. Sur ce total, les opérateurs privés devraient investir le tiers sur les zones très denses ou moyennement denses d'ici 2020 pour aboutir à une couverture de 60 % des logements. Les deux tiers de l'enveloppe globale, soit 14 milliards d'euros, serviraient à raccorder les 40 % de logements restants avec une répartition qui pourrait être, selon l'ARCEP, de 5 milliards pour le secteur privé et de 9 milliards pour le secteur public. Rappelons que les collectivités territoriales ont déjà investi 3 milliards d'euros en six ans sur les réseaux haut débit.

Dans ce cadre, le dispositif retenu par le Gouvernement se fonde sur l'existence d'un marché concurrentiel sur le haut débit qu'il convient de préserver et sur l'existence d'acteurs disposés à investir dans le très haut débit. Il donne ainsi la priorité à l'investissement privé mais vise néanmoins à limiter les duplications inutiles d'infrastructures en permettant l'utilisation du génie civil de France Telecom par les concurrents et en encourageant la coordination des déploiements et le recours au co-investissement.

Le dispositif repose également sur les collectivités territoriales qui ont pour mission de veiller à la cohérence des déploiements et d'initier des projets visant à assurer la couverture des territoires non concernés par les investissements des opérateurs privés.

Quelquefois, il arrive que nous nous interroguions sur les modes de gestion des services publics locaux. En l'espèce, nous sommes devant une problématique où la question ne se pose même pas tant il est patent que la solution ne saurait s'envisager sans les acteurs privés.

Les trois rapports qui nous sont présentés aujourd'hui s'inscrivent dans la logique de la politique qui a été initiée au plan national :

- le premier rapport affirme le caractère prioritaire du développement de l'économie numérique,

- le deuxième rapport affiche la nécessité de conduire une action conjointe avec les opérateurs privés mais affirme aussi l'exigence que cette coopération s'effectue dans une totale transparence,

- le troisième rapport, enfin, rappelle que la délégation de service public constitue le meilleur mode de gestion, s'agissant de mettre en place un réseau d'initiative publique sur le territoire de la collectivité.

Aussi, notre groupe votera-t-il positivement ces trois rapports.

Pour conclure, je voudrais dire combien la mise en œuvre d'une telle politique justifie l'existence d'une grande intercommunalité. Et je souhaite que ce type d'action amène un certain nombre de Communes extérieures à notre collectivité à s'interroger sur l'intérêt pour elles de s'obstiner à considérer notre collectivité comme un monstre froid, tueur d'identité communale. Dieu merci ! les Communes du Grand Lyon sont bien vivantes et, qui plus est, elles se développent au rythme de la grande métropole que nous nous efforçons de bâtir jour après jour.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche.

M. BRAILLARD : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur ce rapport pour dire son importance pour notre groupe, tant on sait aujourd'hui que la qualité des télécoms est prépondérante pour l'accueil et la venue d'entreprises, tout comme aujourd'hui l'accès à la fibre à l'abonné est l'équipement prioritaire pour les Maires -c'est une étude de l'AMRF qui date de 2011-. Et pourtant, la France est aujourd'hui au dix-septième rang européen, elle est même devancée par la Lettonie en matière d'infrastructures de très haut débit ; c'est dire l'urgence !

Il faut se souvenir -et c'est dommage que nos collègues de l'UMP commencent à travailler sur la Cité de la gastronomie en prenant place au bar et au comptoir du Grand Lyon mais j'aurais bien aimé le leur rappeler- que le plan national très haut débit qui a été lancé en janvier 2011 par l'ancien Gouvernement a montré ses limites.

Si vous m'autorisez une minute, pour les collègues qui n'ont pas connaissance de ce plan, on a donné la priorité aux opérateurs privés pour que ceux-ci fassent des déclarations d'intention d'investissement pour mettre en place la fibre optique à l'abonné, la FTTH. Bien entendu, les opérateurs privés ont préempté les zones qui pour eux étaient rentables, donc les zones très urbaines, en se disant qu'il y aurait bien des collectivités pour payer et remplir les zones non urbaines, d'où les chiffres cités par notre collègue Barthélémy qui sont à 20 milliards d'euros. Et le Gouvernement de l'époque disait aussi mettre l'argent sur la table ; c'était 200 M€ sur 20 milliards, voyez quel était l'intérêt de l'Etat par rapport à ces investissements !

Depuis le nouveau Gouvernement, François Hollande a indiqué qu'il souhaitait que la fibre optique à l'abonné soit dans tous les foyers non plus en 2025 mais en 2022 et que Fleur Pellerin -c'était à Aurillac il y a peu de temps- a décidé de revoir ce programme national de très haut débit, notamment pour voir s'il n'y avait pas possibilité de demander aux opérateurs privés des contreparties ; c'est le moins que l'on puisse faire par rapport à leurs déclarations d'intention initiales.

Une fois que l'on a dit cela, on a ce soir le projet du Grand Lyon et je dois dire que c'est un très beau projet, très bien construit et qui n'est pas simple à construire car la position des opérateurs privés est extrêmement délicate ; et je veux aussi m'associer au concert de louanges concernant madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze qui a mené ce dossier de main de maître, n'ayons pas peur des mots !

Deux remarques cependant : la première, il me semble essentiel de rappeler l'importance de bien intégrer ce projet dans le schéma directeur départemental, ce que l'on appelle le SDAN, pour une cohérence territoriale globale ; je pense que l'on doit aussi souligner la volonté du Grand Lyon de s'interconnecter avec les autres RIP (réseaux d'intérêt public) limitrophes. Ensuite, je dirai aussi qu'en parallèle de ce projet, je pense qu'il ne faut pas oublier le développement des usages et l'accompagnement des publics les plus démunis face au numérique afin d'éviter -ce qui est pour vous, monsieur le Président, une priorité- la fracture numérique.

Je crois qu'après avoir fait ces remarques, c'est avec grand plaisir que le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, je ne voudrais pas redire et redévelopper ce que mes collègues ont dit sur les enjeux que nous partageons mais insister sur les trois volets de ces enjeux : la desserte des zones économiques, pour toutes les raisons qui ont déjà été évoquées, la couverture des zones non couvertes aujourd'hui et qui sont désormais en risque de fracture numérique renforcée et la desserte des équipements publics. Ce sont trois objectifs qui, pour nous, sont d'égale importance.

Nous partageons les grands principes qui ont été évoqués par notre collègue Vice-Présidente mais nous sommes inquiets, contrairement aux interventions précédentes, sur la réalité de la stratégie des opérateurs privés. Il semble -et c'est évoqué dans les rapports, si je les ai bien lus- que les négociations préalables n'aient pas donné tous les fruits espérés. Nous avons donc des délibérations de mise en œuvre que l'on peut comprendre mais qui n'ont pas de calendrier réel, où il y a un flou dans le contenu des financements publics apportés, dans les contreparties et nous ne pourrions pas voter dans l'état une décision sur le mode de gestion privé en DSP sans avoir le cahier des charges complet et le cadre complet de ce principe de DSP. Nous serions d'accord pour la démarche si on avait là toutes les garanties et toutes les précisions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Oui aux objectifs généraux mais il y a une différenciation faite dans les délibérations où on dit : "priorité aux zones économiques et, s'il y a des opérateurs qui le font à titre optionnel, on verra pour la desserte des Communes qui ne sont pas couvertes aujourd'hui et sur les équipements publics" alors que cela veut dire très clairement qu'on s'en remet à la seule initiative de ces opérateurs, qui sont aujourd'hui défaillants dans la mise en œuvre des engagements -Thierry Braillard l'a évoqué et je

partage son analyse- par rapport au plan qui avait été annoncé à l'époque. Donc tout cela serait bel et bien si effectivement les opérateurs privés jouent le jeu mais, pour le moment, il n'en apportent pas la preuve.

Et c'est là que nous avons un problème parce que si on partage sur les enjeux, il y a un véritable enjeu de mission de service public : que ferons-nous si les opérateurs privés sont défaillants et ne couvrent pas la totalité des zones comme nous souhaitons tous le faire -car on partage tous cet objectif- ? Et là effectivement nous ne trouvons pas de réponse dans les délibérations puisqu'on s'en remet à la disponibilité des opérateurs privés.

On ne peut pas s'engager sur des financements dans le cadre d'un partenariat public-privé sans avoir plus de précisions sur les montants engagés et les contreparties qui seront en face. On partage les objectifs mais nous sommes inquiets sur les montants engagés et les contreparties qui seront en face. On partage les objectifs mais nous sommes inquiets sur la réalité de la volonté des opérateurs privés d'aller sur les secteurs qui ne sont pas rentables et sur lesquels ils ont refusé d'aller jusqu'à maintenant ; cela ne concerne pas seulement les Communes autour de Lyon, les plus petites, cela concerne aussi des quartiers centraux de Lyon comme le quartier de Saint Rambert et des quais de Saône qui aujourd'hui ne sont pas couverts par les réseaux.

Donc voilà notre inquiétude. Il n'y a pas de désaccord sur les objectifs et, même s'il y avait des garanties des opérateurs pour procéder ainsi, mais aujourd'hui il semble tout de même que les résultats ne sont pas là et qu'on n'ait pas les garanties d'intervention des opérateurs. Que fera-t-on s'ils sont défaillants ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, pour compléter ce qui vient d'être dit, lors d'un précédent Conseil, le 28 juin 2010, suite à un travail en commission nouvelles compétences que nous avons apprécié, nous approuvons la prise de compétence très haut débit par le Grand Lyon. Depuis, le temps a passé et la complexité des interactions entre les acteurs de ce domaine fait que c'est seulement aujourd'hui qu'on arrive dans le concret.

L'action publique pour la desserte des zones d'activités est indispensable, vu le peu d'empressement des opérateurs à desservir ces zones peu rentables, mais indispensable au tissu économique de l'agglomération.

Je souhaite parler au nom des quartiers de la deuxième couronne qui, pour des raisons historiques, n'ont pas été câblés par les prédécesseurs de Numericable dans le cadre du déploiement du réseau du Département, établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information (EPARI). Aujourd'hui, beaucoup de ces quartiers n'ont même pas le haut débit. Ils risquent encore une fois d'être les oubliés ou les derniers servis.

Une discussion avec un des opérateurs nous a confirmé que ceux-ci arrosent surtout là où c'est déjà mouillé, c'est-à-dire qu'au lieu de combler les trous du réseau actuel (Numericable/ADSL), ils vont là où vont les concurrents. C'est typiquement le cas où le service public s'honore, avec la volonté d'égalité des citoyens, de desservir de la même façon tous les habitants de son territoire.

Nous trouvons dommage que les engagements de déploiement des opérateurs n'aient aucun caractère contraignant, comme

c'est souligné dans la délibération. N'attendons pas le dernier moment pour constater que les opérateurs vont ou ne vont pas dans ces quartiers et fixons nous-mêmes les priorités.

Nous approuverons ces trois rapports.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues, les trois délibérations concrétisent les objectifs annoncés en juin 2010 -il y a donc plus de deux ans- et sur lesquels nous vous interrogeons au mois d'avril dernier.

Nous avons commenté les objectifs énoncés alors, en notant que la concurrence libre et non fondée était prise en défaut devant l'incapacité des opérateurs à investir dans la modernisation nécessaire de nos réseaux numériques. Partout dans l'agglomération, à l'est comme à l'ouest, même dans des zones économiques du centre, l'investissement dans des infrastructures numériques a été et est insuffisant. C'est bien loin des investissements réalisés par le service public dans les années 1960 à 1980 qui ont fait la qualité du réseau cuivre existant et donc du réseau numérique français. Notre collègue avait rappelé, au début des interventions, que les opérateurs ne financeraient qu'un tiers des réseaux prévus en 2012 ; on connaît donc bien la maxime : "Donnez-moi vos subventions, j'en ferai mon profit".

Tout nous confirme, dans ce constat, les déboires de la déréglementation, de la faible qualité de service que génère la concurrence, de l'inégalité intrinsèque de la réponse privée à un besoin public, de l'incapacité à prendre en compte le développement urbain et rural dans leur globalité, un pacte environnemental sur le cadre de vie compris.

Pour le groupe Communiste et intervention citoyenne, cela ne fait que conforter notre proposition de revenir à un véritable service public national des réseaux numériques, apportant consolidation des capacités de financement -lorsque nous constatons, au contraire, la guerre des annonces et des retards d'investissements entre grands groupes-, assurant la qualité de l'insertion urbaine, du dialogue avec les collectivités -quand nous butons dans toutes nos Communes sur le mutisme des opérateurs devant les exigences du cadre de vie liées aux chantiers, au réseau aérien, leur refus obstiné d'accompagner nos efforts pour répondre à l'exigence légitime d'enfouissement-, apportant une égalité territoriale et une péréquation tarifaire dans le déploiement d'offres de service public, sans oublier leur gestion désastreuse du travail et des emplois, que ce soit sur des politiques basées sur le stress ou par les restructurations douloureuses que provoque, dans ce secteur, la quatrième puissance mobile.

La stratégie que nous validons ce jour peut être vue comme une démonstration de la capacité publique à identifier les enjeux des infrastructures des réseaux et, dans le contexte de la déréglementation, à défendre l'intérêt général.

Je partage la remarque d'Yves Fournel sur le flou que nous imposent les opérateurs. Nous allons donc demander de la transparence à ces opérateurs là où ils décident d'investir et nous allons investir par l'intermédiaire d'une délégation de service public là où les opérateurs privés ne le veulent pas. Chacun comprend immédiatement que l'enjeu de la transparence est essentiel : justifier de l'investissement public suppose de démontrer que les opérateurs privés ne veulent pas, ne peuvent

pas faire tout. Cela reposera donc sur l'équilibre économique entre le coût de la délégation de service public et le prix de vente aux opérateurs qui pourront, eux, jouer entre investir pour revendre du débit ou patienter pour acheter à bon prix. Oui, nous aurons besoin de transparence et cela aurait pu conduire à mieux étudier d'autres modes de gestion. Nous devons être particulièrement attentifs au respect par les opérateurs de la convention et nous pensons qu'il faut pour cela que la Communauté urbaine associe la Commune et les citoyens.

Notre engagement dans cette compétence doit permettre de résoudre enfin les enjeux de qualité du cadre de vie, d'obtenir que les opérateurs augmentent leur budget d'entretien et de maintenance de leur réseau, pas seulement pour garantir le transport du signal mais aussi pour la qualité des travaux et une stratégie réelle d'enfouissement en zone urbaine.

Nous partageons la priorité aux zones d'activités et donc le principe du RIP pour garantir le raccordement des entreprises et des équipements publics mais, comme cela a été dit, nous alertons sur le risque de voir des zones denses en quartiers populaires, actuellement desservis avec partie terminale en coaxial, ne faire l'objet d'aucun investissement privé alors qu'ils ne sont pas a priori dans la zone d'intervention de la DSP. Ces quartiers risquent d'être les derniers couverts, ce qui ne serait pas acceptable. La convention avec les opérateurs doit nous permettre de communiquer dans un délai raisonnable sur les plans de déploiement.

Enfin, nous nous félicitons du principe du RIP. Encore une fois, heureusement que le public prend des initiatives ! Nous prenons note que les collectivités comme les entreprises auront ainsi accès normalement à des offres plus intéressantes.

Cependant, nous proposons que soit étudié, à côté de ce réseau orienté entreprise, un réseau "interne aux collectivités, reposant sur une mutualisation entre la Communauté urbaine et les Communes, opéré par la Communauté urbaine, permettant de faire chuter les coûts de téléphonie interne dans l'ensemble de nos collectivités mais aussi de mutualiser les coûts d'interconnexion et d'accès à Internet. Nous demandons que les conditions juridiques de ce "réseau des collectivités" soient étudiées dans le cadre des propositions de mutualisation que vous avez faites, monsieur le Président.

Nous voterons donc cette délibération, en appelant tous les acteurs à garder les yeux ouverts.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. GUIMET : Monsieur le Président, chers collègues, avant toute chose, je désire, au nom du groupe que je représente, remercier les services du Grand Lyon, notamment Armelle Bert, pour leurs compétences et les informations délivrées ainsi que madame Karine Dognin-Sauze pour l'éclairage qu'elle a personnellement apporté à notre groupe sur ce sujet complexe. Ce qui n'exclut pas notre position politique.

La Communauté urbaine a pris du retard quant au développement de ses réseaux numériques face à certains de ses voisins, particulièrement avec le Département de l'Ain qui a engagé une démarche depuis 2004 pour s'assurer, dès à présent, un réseau très haut débit sur son territoire. Certes, les conditions peuvent être différentes et complexes. Le territoire du Grand Lyon est moyennement dense en la matière et présente donc un potentiel hétérogène selon les zones qui le constituent et un intérêt disparate pour les opérateurs privés.

Nous ne pouvons que soutenir la démarche engagée puisque nous avons voté, en juin 2010, le transfert de compétences. Nous nous inquiétons déjà il y a deux ans d'une iniquité de territoires au sein de notre agglomération et cette préoccupation se confirme. Le retard pris pénalise fortement 18 de nos Communes, répertoriées en zone grise. Notons également que 30 % d'abonnés du Grand Lyon ne peuvent bénéficier d'ores et déjà d'opérateurs par manque de débit !

Après ce constat préalable, l'heure n'est pas à la polémique. L'énergie à déployer doit se concentrer sur l'avancée opérationnelle et la couverture du territoire par le réseau THD. Le Grand Lyon a donc choisi l'option du saut technologique en équipant son réseau de la fibre optique plutôt que de moderniser et étendre le réseau actuel ; parti pris ambitieux mais qui laisse un territoire à deux voire trois vitesses actuellement et l'échéance de 2019 représente somme toute sept ans d'attente, ce qui est loin d'être négligeable, surtout pour les entreprises situées dans ces secteurs, entreprises créatrices d'emplois, en situation concurrentielle forte.

Les collectivités se positionnent là où les opérateurs privés, inscrits dans une démarche logique de rentabilité, ne sont pas présents. En outre, les dispositions réglementaires laissent une grande latitude aux opérateurs, ce qui freine les interventions potentielles des collectivités pour pallier leur absence. Nous convenons que tout ceci n'est pas propice à une résolution rapide de la couverture du territoire par un réseau numérique performant.

Vous mettez l'accent sur les entreprises et envisagez d'achever les connexions pour 13 000 entreprises et bâtiments publics en 2016. Nous vous demandons d'être fermes sur les délais et de respecter cet engagement. Mais qu'entendez-vous réellement par entreprises ? Celles inscrites dans un périmètre déterminé de zones d'activités ? C'est prioritaire.

Mais la réalité de terrain fait apparaître bon nombre de PME, artisans et professions libérales, implantés de façon diffuse en milieu résidentiel ou regroupés en îlots non reconnus comme zones d'activités ; ils n'en sont pas moins entrepreneurs ou professionnels. Ce tissu diffus est considéré en tant que résidentiel. Or, le traitement de la couverture de ce réseau est placé en optionnel dans le cahier des charges de la DSP concursive pour 2019 ! En tant que Maires, nous connaissons nos Communes et les besoins de nos administrés, qu'ils soient résidents et/ou professionnels. Nous souhaitons apporter notre regard et exprimer leurs besoins afin de définir avec vos services les priorités par territoire pour qu'un principe d'équité et d'efficacité soit assuré.

De plus, quelle place laisse-t-on aux petits opérateurs, entreprises locales, plus réactifs et tout aussi compétents, face aux opérateurs mastodontes. Ne peut-on pas envisager un volet dans l'élaboration de nos cahiers des charges ou dans nos négociations avec les opérateurs pour qu'une situation de monopole ne s'installe pas ?

C'est pourquoi nous nous interrogeons sur les moyens que met en œuvre la Communauté urbaine et, très concrètement, sa capacité à mobiliser les ressources, tant en termes d'effectifs que d'investissements. Il faut se donner les moyens de nos ambitions en la matière, d'autant qu'il s'agit d'aider et de soutenir le développement de nos entreprises génératrices d'emplois. Nous sommes bien conscients que les négociations avec les opérateurs privés peuvent être difficiles mais nous nous devons d'assurer un service public aux habitants.

Monsieur le Président, la fermeté dont nous ferons preuve illustrera votre volonté affichée d'être l'égale de métropoles européennes, avec un rayonnement et une dimension économique reconnus.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président DARNE : Monsieur le Président, mes chers collègues, Milan Kundera, il y a quelques années, a écrit un essai, *La lenteur* : "Vitesse et oubli se conjuguent, lenteur et mémoire se conjuguent autrement" ; et d'autres ont écrit sur la lenteur : Carl Honoré, un Canadien, a écrit *L'éloge de la lenteur* ; il vient d'y avoir une exposition sur la lenteur au quai Branly. Donc le débat que nous avons aujourd'hui et le rapport que nous votons, c'est la vitesse des volumes : cela veut dire que, dans notre politique, il faut savoir conjuguer sans doute les deux : une ville apaisée, une ville tranquille où il y a des vélos, où on puisse marcher à pied sur des quais de fleuve, c'est aussi important que la vitesse que nous avons à tenir et permettre à chacun de trouver sa place dans la ville en conjuguant des finalités différentes.

Mais aujourd'hui chacun le sait, les signaux de fumée indiens ne suffisent pas pour communiquer et nos entreprises ont besoin de recevoir rapidement de l'information et de la diffuser. La localisation et la transmission des données sont devenues indispensables et, pour les particuliers, la vitesse apporte un grand plaisir. Il faut donc répondre à cette demande.

Le premier critère -et ce sont les trois critères que je vais rappeler là- est celui de l'attractivité de notre territoire et sa compétitivité. C'est pourquoi la priorité de nos entreprises est indispensable. Ce serait ridicule d'être bien classé en métropole innovante, d'être bien classé sur la créativité que l'on trouve ici aussi bien en matière artistique qu'industrielle et de perdre cette place parce que nous n'offririons pas une rapidité de communication.

Je le rappelle, la valeur d'une chaîne n'est toujours que son maillon le plus faible et la communication en est un. Il y a donc une nécessité de privilégier les entreprises. On ne peut pas oublier les ménages mais c'est second et c'est pourquoi, dans ce qui est envisagé, il faut de façon absolue répondre au raccordement d'entreprises, puis de façon optionnelle aux ménages ; mais c'est sans doute nécessaire et on entend bien qu'il y a des entreprises dans des quartiers diffus où la réponse ménages et entreprises est simultanée.

Le deuxième objectif que nous avons, c'est celui d'économiser de l'argent public. J'ai commencé mon intervention par le temps. On a pris un peu de temps depuis 2010 ; pourquoi s'est-il passé autant de temps, à savoir deux ans ? Parce que nous sommes dans un secteur en pleine évolution. Les opérateurs ont fait de nombreuses annonces disant : "Ne vous en faites pas, on s'occupe de tout, on va tout câbler et cela ne vous coûtera pas un sou". Et lorsqu'on creuse, on s'aperçoit que non et que ce n'est pas tout à fait cela, et que s'il n'y a pas d'argent public pour maîtriser un réseau, ce qui est rentable est assuré et ce qui ne l'est pas n'est pas assuré non plus.

Cette évolution, cette discussion, cette négociation avec les opérateurs prennent forcément du temps, elles ne sont même pas complètement abouties parce que les conventions qui nous sont soumises laissent une part d'incertitude. Cela a été soulevé par quelques-uns d'entre nous mais la réalité est là, il s'agit d'une évolution.

En tout cas, je crois qu'il faut garder à l'idée qu'il ne faut pas mettre un sou d'argent public si le service peut être assuré correctement par de l'argent privé et qu'à l'inverse -et c'est le troisième critère- nous devons avoir un réseau d'intérêt public s'il y a une inégalité de traitement. Le principe de l'action publique, c'est le principe d'égalité d'accès aux services -c'était dans la délibération de 2010-, de faire que toutes les Communes, tous les édifices publics soient desservis et que l'on puisse avoir une arrivée dans chacun de nos villages. C'est cela la condition de l'égalité et c'est ainsi que nous vivons et que nous construisons la réponse politique nécessaire.

Ces trois objectifs sont là réunis, nous sommes à une étape qui permettra de tenir les engagements de 2019, donc un peu avant les objectifs gouvernementaux. Il n'y aucune raison d'avoir un doute sur ce point. Les moyens qui sont évoqués étaient prévus dans ce budget, ils sont dans ce plan de mandat. Ceux qui sont nécessaires, au vu d'aujourd'hui, sont très inférieurs parce que l'investissement privé est plus significatif et donc il y a besoin de moins d'argent public. Nous ne sommes pas capables à ce jour d'avoir un calendrier précis de dépenses et d'investissements.

Je crois que la délibération que nous prenons, les conventions signées avec les opérateurs c'est une première expérience en France parce que les conventions ne sont jamais signées par les opérateurs qui veulent se laisser le plus de marge de manœuvre possible, les moyens que nous donnons donc vont permettre d'assurer au plus grand nombre le bénéfice de la fibre optique et donc de regarder, d'utiliser et de travailler de plus en plus vite.

M. LE PRESIDENT : Je crois que ce débat renvoie au précédent, c'est-à-dire faire en sorte que l'action publique puisse être un levier, donc démultiplier les choses mais faire attention, de l'autre côté, qu'il n'y ait pas les secteurs réservés, rentables que certains fassent et que nous ne fassions que ce qui est effectivement d'une rentabilité un peu plus douteuse. C'est toujours une question de discussion et de pouvoir peser le bon point d'équilibre avec les opérateurs ; monsieur Guimet a dit qu'il fallait de l'énergie et de la volonté, soyez sûr que nous n'en manquons pas !

M. FOURNEL : Nous voterons les deux premiers rapports et nous nous abstenons sur le troisième.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix les rapports numéros 2012-3307 et 2012-3308.

Adoptés à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le rapport 2012-3309 :

- pour : groupe Socialiste et apparentés ; MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; MM. Barral, Crimier -pouvoir à M. Barral-, Da Passano (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts ; Mme Besson et M. Charrier (Gauche alternative, écologique et citoyenne) ; groupes Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; M. Brolquier (Non inscrits) ;
- contre : néant ;
- abstention : groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf Mme Besson et M. Charrier qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

(Arrivée en cours de discussion de M. Movsès Niassanian).

N° 2012-3286 - proximité et environnement - Lyon 3° - Projet Part-Dieu - Mise en œuvre du projet européen Smart Cities-TRANSFORM pour la réalisation d'une planification stratégique de l'énergie à l'échelle d'un quartier - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Quiniou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3286. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. SANGALLI, rapporteur en remplacement de M. QUINIOU absent momentanément : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Quelques remarques assez rapides, monsieur le Président.

La première remarque est qu'au travers de ce dossier qui est donc la modélisation du quartier de la Part-Dieu, c'est encore une fois, à l'heure où l'Europe est critiquée par beaucoup, un exemple où la coopération entre l'Union européenne et les collectivités territoriales nous tire vers le haut.

La deuxième remarque est que nous sommes juste à l'aube du débat national sur l'énergie qui va engager notre pays sur une voie ou sur l'autre, vers le conservatisme où vers la transition énergétique. Si vous lisez comme moi les articles, les questions qui se posent au niveau national sont celles que nous avons soulevées dans le cadre de la Conférence climat. J'en veux pour exemple la question de l'isolation des logements et la politique annoncée par l'Etat ; c'est l'ordre de grandeur et la demande que nous avons faite au niveau du Grand Lyon. Nous avons aujourd'hui -et je m'en félicite-, ce qui n'était pas le cas lors d'une période précédente, une écoute de l'Etat par rapport aux demandes des collectivités locales sur la transition énergétique.

Une autre remarque que je souhaiterais faire : je vous ai entendu dire, monsieur le Président : "L'objectif n'est rien, le mouvement est tout". Aujourd'hui, nous avons un coup d'avance car, si on fait le calcul de tous les dispositifs lancés dans les domaines de l'énergie sur le Grand Lyon -je prendrai pour exemple les *smart grids*, les réseaux intelligents-, nous avons plus d'investissement sur le Grand Lyon que sur l'ensemble du territoire français. Aujourd'hui, nous reprenons un coup d'avance avec TRANSFORM, avec la capacité à monter en compétence et à créer au sein du Grand Lyon une compétence qui permet réellement d'être à la hauteur des énergéticiens, de pouvoir discuter avec une expertise qui soit réelle, ce qui a été le cas dans d'autres délégations de service public. C'est le contrôle du Grand Lyon dans des périodes passées qui n'a pas été à la hauteur.

Je voudrais par là même me féliciter de la mise en place d'une mission énergie au sein du Grand Lyon, avec des compétences humaines qui étaient difficiles à trouver et qui ont été recrutées. Dans ce domaine, on a réussi à aller au-delà du cadre que nous fixe la loi.

Je voudrais simplement conclure en disant qu'à travers ce débat sur l'énergie, je souhaite et j'espère et je suis convaincu que nous serons présents pour orienter le débat national vers une prise en compte de ce que demandent les collectivités territoriales sur le passage -en gros- d'un réseau national géré par l'offre à un réseau décentralisé géré par la demande qui nous permettra d'aller vers l'objectif de sobriété énergétique, de transition climatique également.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je crois qu'on aura prochainement l'occasion de faire le point effectivement sur le coup d'avance sur l'aspect *smart cities*, dans la diversité de la conception puisque, évidemment, cela va de l'énergie aux NTIC, le tout étant extrêmement entremêlé.

M. SANGALLI : Simplement pour dire que ce projet est très important et que le financement -et c'est relativement rare dans cette enceinte- est pratiquement équilibré puisque les recettes et les dépenses sont très proches les unes des autres. Pour le Grand Lyon, cela ne coûte pratiquement rien du tout.

M. LE PRESIDENT : C'est un projet effectivement qu'on a porté devant la Commission européenne avec un certain nombre d'autres villes qui sont les plus en avance dans tout ce qui est conception nouvelle de la cité -Copenhague, pour n'en citer qu'une-. Donc nous essayons de travailler pour chaque fois faire en sorte qu'entre cités européennes, on puisse à la fois préparer l'avenir d'un point de vue de la qualité de vie des habitants et en même temps de prendre un coup d'avance aussi dans ce qui fera l'industrie de demain.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, M. Coste, Président de l'HespuL, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. SANGALLI.

N° 2012-3290 - proximité et environnement - Attribution d'une subvention d'équipement au profit du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) pour le Centre de pédagogie eau et nature des Allivoz - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission. Il s'agit d'un dossier concernant Miribel-Jonage pour le Centre de pédagogie eau et nature des Allivoz.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, une courte intervention pour nous féliciter que le Grand Lyon ait des projets très intéressants dans l'est lyonnais !

Vous nous proposez de participer au financement du futur centre pédagogique eau et nature des Allivoz, lequel a désormais un nouveau nom mais on laissera au Président du SYMALIM la primeur de le dévoiler quand il le jugera utile. Ce projet de plus de 3 M€ HT mettra en valeur la thématique de l'eau dans ses multiples facettes (ressource en eau potable, crues, pollution, fragilité par rapport à l'urbanisation, biodiversité, etc.) et sera aménagé dans la partie est du parc, qui n'est pas aujourd'hui la plus connue ; cela permettra donc de la faire découvrir aux habitants de l'est lyonnais, et plus globalement du Grand Lyon ou de l'Ain, lesquels fréquentent déjà le parc et à tous ceux qui ne le connaissent pas encore ou pas suffisamment.

Avec un tel équipement, la question de l'accès au parc se posera de manière encore plus aiguë qu'aujourd'hui : rappelons qu'à ce jour, ce sont 4 millions de personnes qui se rendent au parc chaque année. Avec le centre des Allivoz, ce sera encore plus : la desserte en transports en commun doit être véritablement renforcée, avec des lignes rapides et performantes ; de même que pour l'accès à vélo, le maillage cyclable est à développer, en particulier depuis le sud et depuis la piste cyclable le long du T3 qui manque notamment de jalonnement. En plus de ces modes non polluants, soyons innovants avec la desserte par le canal de Jonage avec des navettes régulières, à l'instar de ce

qui s'est fait à titre expérimental avec le bateau solaire ; le centre des Allivoz n'étant pas très loin du canal se prêterait bien à ce type de desserte !

Voilà, sur ces quelques suggestions, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, notre agglomération est partie intégrante et, de fait, membre du grand parc de Miribel-Jonage. Nous participons donc à son fonctionnement et aux investissements nécessaires au maintien en l'état du parc.

Nous centrons l'essentiel des actions autour de l'environnement et de l'eau. Je cite quelques actions phares : l'eau source de biodiversité, la ressource en eau potable et aussi toutes les actions du SAGE de l'est lyonnais, l'eau et les hommes, l'eau et les risques (les crues du Rhône, dont les populations de Décines et Vaulx en Velin ont souvent eu à souffrir par le passé) et la pollution aux PCB qui doit être surveillée ; des actions pour agir sur l'environnement du fleuve : le vivre-ensemble entre communautés et entre générations sur l'île de Miribel et s'assurer de l'impact de sa fréquentation sur la biodiversité.

Alors, le Centre des Allivoz sera le centre des actions à l'éducation et à l'environnement : la réhabilitation et l'aménagement de la ferme permettant d'être exemplaires en matière de développement durable. Il y a quelques jours, une fête a rassemblé un nombreux public : grands et petits ont trouvé là, au cœur de l'agglomération, un lieu qui favorise la rencontre et l'éducation à la nature. Il y a de quoi intéresser de nombreux écoliers.

Dans ces actions de la promotion d'espaces naturels participent, en plus du Grand Lyon, les Départements du Rhône et de l'Ain, la Région Rhône-Alpes, EDF et bien entendu le SYMALIM. C'est en tous points une action partenariale exemplaire.

Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe apportera tout son soutien à ces actions et votera la délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2012-3318 - proximité et environnement - Dardilly - La Tour de Salvagny - Marcy l'Etoile - Charbonnières les Bains - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Craponne - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - La Mulatière - Oullins - Saint Genis Laval - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) de l'Yzeron sur son territoire - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Avis favorable de la commission pour le dossier numéro 2012-3318. Il s'agit de donner un avis sur le PPRNI sur différentes Communes de l'agglomération.

J'avais un temps de parole du groupe Ensemble pour le Grand Lyon mais personne n'est là.

Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2012-3302 - urbanisme - Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenariat pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des 11 bailleurs sociaux participants pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3302. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Pour ce projet de délibération concernant une subvention du Grand Lyon en faveur du programme d'actions 2012 dans le cadre du dispositif partenarial pour la tranquillité, d'un montant de 200 000 €, avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe GAEC.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-3247 - Givors - Gare de Givors-Ville - Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour la réfection du parc de stationnement nord - Contrat d'aménagement de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3248 - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Modification des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des études de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-3252 - Lyon 4° - Lyon 9° - Construction du pont Schuman - Convention avec le service archéologique de la Ville de Lyon - Réalisation des opérations de diagnostic archéologique - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3247, 2012-3248 et 2012-3252. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2012-3249 - Charly - Voie nouvelle Louis Vignon - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2012-3249. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

N° 2012-3254 - Sainte Foy lès Lyon - Aménagement de l'avenue de Limburg, séquence 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3256 - Vaulx en Velin - Ilot Grain de sel - Voiries de desserte et espaces publics - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3257 - Décines Charpieu - Elargissement de la rue Emile Zola - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3258 - Genay - Aménagement du secteur du parc de stationnement Poste Rancé - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3254 et 2012-3256 à 2012-3258. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2012-3260 - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-3261 - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association PlaNet Adam Cré'acteurs pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-3262 - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Carco pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-3263 - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-3264 - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-3265 - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour l'organisation du World entrepreneurship forum (WEF) et pour son programme d'actions incubateur 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-3266 - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-3267 - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour la pépinière généraliste Saône Mont d'Or de Genay pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-3268 - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la société coopérative d'activités (SCOP) Elycoop dans le cadre de son dispositif d'appui à la création d'entreprises pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-3271 - Pôle de compétitivité AXELERA - Soutien au projet de recherche et de développement PCB - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3260 à 2012-3268 et 2012-3271. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-3270 - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour la création d'un espace de co-working - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3276 - Attribution d'une subvention à l'association Inter-Soie France dans le cadre du marché des soies pour l'année 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3270 et 2012-3276. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2012-3273 - Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2012 dans le cadre du développement d'activités économiques environnementales - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3274 - Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Rhône-Alpes pour l'organisation du 5° Forum de l'emploi solidaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3273 et 2012-3274. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2012-3275 - Attribution d'une subvention au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Arrue comme rapporteur du dossier numéro 2012-3275. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARRUE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARRUE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-3283 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2012-3310 - Ratio d'avancement à l'échelon spécial pour la filière administrative (adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2012-3311 - Régime indemnitaire de fonction - Mise en place de la prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation à la direction de la voirie - Service des tunnels - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2012-3312 - Régime indemnitaire de fonction - Mise en place de l'indemnité de sujétions horaires à la direction de la voirie - Service des tunnels - Unité maintenance et maîtrise d'ouvrage, au bénéfice des agents du cadre d'emplois des techniciens territoriaux - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2012-3313 - Régime indemnitaire de fonction - Mise en place d'un régime indemnitaire de fonction à la direction de la voirie - Service des tunnels - Unité maintenance - Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2012-3314 - Organisation et rémunération de l'astreinte au service des tunnels de la direction de la voirie - unités maîtrise d'ouvrage, exploitation et maintenance - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : Je rapporte les dossiers numéros 2012-3283 et 2012-3310 à 2012-3314. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-3284 - Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 2 et 3 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de l'eau -

N° 2012-3285 - Givors - Grigny - Station d'épuration - Approbation du programme de travaux prévisionnel 2012-2013 - Direction de l'eau -

N° 2012-3287 - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Dispositif de nettoyage des Berges du Rhône - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon - Direction de la propreté -

N° 2012-3289 - Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution d'une subvention à l'association Robins des villes pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-3291 - Convention-type pour un partenariat et une indemnisation des agriculteurs pour la mise en oeuvre de mesures compensatoires liées à des opérations d'aménagement menées par la Communauté urbaine de Lyon et ayant des impacts sur des espèces protégées et sur les milieux qui les abritent - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-3292 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes pour le projet d'assainissement par la mise en place de latrines familiales sur la Commune de Doulogou au Burkina Faso - Direction de l'eau -

N° 2012-3293 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le projet Programme hydraulique des savanes dans la région de Dapaong au nord du Togo - Direction de l'eau -

N° 2012-3294 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Morija pour le projet Wash Burkina - Province du Gourma au Burkina Faso - Direction de l'eau -

N° 2012-3295 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Trans-Mad'Developpement pour le projet Plein sud à Itampolo à Madagascar - Direction de l'eau -

N° 2012-3296 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Action caritative d'aide et de secours aux enfants déshérités (ACSED) pour le projet eau et assainissement à Noépé au Togo - Direction de l'eau -

N° 2012-3297 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie - Direction de l'eau -

N° 2012-3298 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Institut de coopération pour le développement en Afrique (ICD-Afrique) pour le projet d'extension d'un réseau d'adduction d'eau dans la Commune de Sinthiou Malème au Sénégal - Direction de l'eau -

N° 2012-3299 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Keur d'Afrique pour le projet de réalisation d'adductions d'eau et de latrines pour 6 villages de la Commune rurale de Diourouf au Sénégal - Direction de l'eau -

N° 2012-3316 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité, action Guinée-Ain (SAGA) pour le projet d'adduction d'eau et d'assainissement pour le village de Dembaye en Guinée - Direction de l'eau -

N° 2012-3317 - Décines Charpieu - Déplacement de la station de refoulement des eaux usées de la Berthaudière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Quiniou comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3284, 2012-3285, 2012-3287, 2012-3289, 2012-3291 à 2012-3299, 2012-3316 et 2012-3317. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. SANGALLI, rapporteur en remplacement de M. QUINIOU absent momentanément : Concernant le rapport numéro 2012-3287, il convient de remplacer, dans le 1° - a) - du **DELIBERE**, "prend en charge le nettoyage des 17,6 hectares d'espaces publics relevant des attributions de la Ville de Lyon, par : "prend en charge le nettoyage de 2,5 hectares d'espaces verts, des aires de jeux, de la lame d'eau et des tags, prestations relevant des attributions de la Ville de Lyon,.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. SANGALLI.

N° 2012-3288 - Chassieu - Meyzieu - Décines Charpieu - Mise en place d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la zone agricole et naturelle située entre les Communes de Chassieu, Décines Charpieu et Meyzieu, dite plaine du Biez ou branche nord du V-Vert et intégration dans le périmètre de la ZAP de la zone classée en N1 au plan local d'urbanisme (PLU) entre la route d'Azieu et l'avenue du Crottay et en zone A entre l'avenue du Crottay et la RD 302 sur la Commune de Meyzieu - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour à la demande du Maire de Meyzieu. Ce dossier concernait le V-Vert. Le Préfet agira en son âme et conscience et chacun peut en prendre connaissance.

(Retiré).

V - COMMISSION URBANISME

N° 2012-3300 - Villeurbanne - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Bilan de la concertation préalable et arrêt de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-3303 - Villeurbanne - Quartier Jacques Monod - Résidentialisation - Modification des entrées d'immeubles - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3300 et 2012-3303. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. LLUNG.

N° 2012-3301 - Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Conventions d'utilisation à signer avec l'Etat et l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3304 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre - Avenant 2012-2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3306 - Meyzieu - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier des Plantées - Aménagement des pieds d'immeuble Bourgogne, Berlioz, Plantées 4 - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3301, 2012-3304 et 2012-3306. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2012-3301, M. Brachet, délégué du Grand Lyon au sein de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône,

- sur le dossier n° 2012-3306, MM. Barge, Bouju, Brachet et Giordano, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL ainsi que M. Da Passano, délégué de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3305 - Saint Fons - Quartier des Clochettes - Aménagement de la place des Palabres - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame Hamdiken-Ledesert comme rapporteur du dossier numéro 2012-3305. Madame Hamdiken-Ledesert, vous avez la parole.

Mme HAMDIKEN-LEDESERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme HAMDIKEN-LEDESERT.

Question orale

du groupe Communiste et intervention citoyenne relative au futur mode de gestion du service public de l'eau potable

M. LE PRESIDENT : Nous avons une question orale du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Au-delà du débat que nous allons avoir le 12 novembre en séance publique sur la nouvelle politique de l'eau du Grand Lyon, notre groupe entend attirer votre attention sur le fait suivant :

Depuis des mois les services, l'exécutif et les groupes politiques de notre assemblée ont fourni un travail assez exceptionnel et de fond sur l'ensemble des questions de l'eau. Ce travail permet au Grand Lyon de définir ses ambitions et objectifs, son rôle et les moyens à mettre en place pour concrétiser cela.

Or, qui le sait ?... Quelques élus informés par leur groupe, la CCSPL, les associations, qui font leur travail et les syndicats du Grand Lyon, par des entretiens avec la direction de l'eau et un CTP proche. Pour le grand public, personne n'est vraiment au courant.

C'est un paradoxe car, sur tous les autres grands dossiers, le Grand Lyon informe et communique via ses publications, son site et l'organisation de réunions publiques territorialisées.

C'est pour cela que nous vous demandons, monsieur le Président, d'organiser, avant le 12 novembre, une commission

générale où le document-cadre pourrait être présenté de façon à ce que les 156 membres de notre assemblée soient au même niveau d'information et, en prolongement, qu'une réunion publique se tienne ici même, au cours de laquelle seraient présentés, sous une forme adaptée pour la communication grand public, nos réflexions et objectifs, et cela en plus de nos publications habituelles.

Ce minimum d'informations et de communication serait ainsi le moins que l'on doit à nos concitoyens qui aspirent, sur les grands sujets, dont l'eau -bien commun de l'Humanité- fait partie, à participer sinon aux décisions mais au moins aux débats.

Il arrive parfois, dans cet hémicycle, que nous soyons dans des moments historiques de décisions. Je pense que la question de l'eau, monsieur le Président, en est une, comme cela a été le moment des discussions sur le métro ou sur de grandes infrastructures. Cela mériterait toute notre attention sur cette question pour y réfléchir tous ensemble.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je crois d'abord que notre collègue Willy Plazzi est trop modeste parce qu'il dit : "Est-ce que notre débat a attiré l'attention en dehors des membres de notre assemblée ?" Certes, il a attiré l'attention d'un très large public puisque j'ai même vu que des réunions publiques allaient être organisées le samedi 13 octobre 2012. C'est dire quelle sensibilisation est faite aujourd'hui autour du problème que nous allons avoir à traiter dans notre prochaine séance.

Ce que je voudrais dire aujourd'hui c'est que je suis bien évidemment d'accord pour qu'une commission générale précède le Conseil du 12 novembre, de manière à ce que nous ayons une discussion préalable, juste avant le vote, pour faire évoluer les positions. Il n'y a pas de problème pour que nous puissions discuter d'autres sujets en commission générale puisque beaucoup d'entre vous le souhaitent.

Donc, lors de notre assemblée de novembre prochain, il y aura une commission générale permettant à chacun de s'exprimer comme il le veut, qui d'ailleurs puisse aller dans le détail de ce qui a été réalisé par le groupe de travail, j'en suis parfaitement d'accord ; on verra à cette occasion qu'il s'agissait, d'une part, d'un travail extrêmement fouillé qui a été fait par la commission qui réunissait l'ensemble des groupes politiques de cette assemblée et je crois que, pour celles et ceux qui ont participé à cette commission, le point de vue d'entrée dans la réflexion et le point de vue de sortie ne sont pas forcément exactement les mêmes. Et quand je regarde la façon dont nos groupes politiques évoluent aujourd'hui, je me dis que nous avons rapproché bien des points de vue et que nous pouvons aboutir à un accord, sinon général, du moins quasi général.

Voilà pour répondre à votre question et je veux bien que monsieur Gérard Claisse puisse faire une intervention devant le Conseil de développement pour préciser l'ensemble des choses, avant que nous ayons cette délibération.

Monsieur Coste.

M. COSTE : Monsieur le Président, d'une part, il est vrai que notre groupe s'associait aux questions que pose le groupe Communiste et intervention citoyenne. On avait déjà posé ces questions en leur temps sur une réunion publique ; vous parliez de celle du 13 octobre 2012, elle a lieu parce que le Grand Lyon n'a pas voulu l'organiser...

M. LE PRÉSIDENT : Je ne sais pas, vous me le demandez, aujourd'hui elle est déjà organisée...

M. COSTE : ...Oui, parce qu'il faut bien se débrouiller sans vous, d'une part, et, d'autre part, il semblerait que vous ayez annoncé à la presse des choses que les conseillers ne connaissent pas. Si vous pouviez nous en faire part, ce serait intéressant, en particulier sur les choix que vous avez faits suite au Bureau de ce matin.

M. LE PRÉSIDENT : Si vous voulez, nous avons constaté ce matin qu'un certain nombre de positions était dégagé, pas totalement unanimes mais de la commission politique qui était réunie et qui disait que, si aujourd'hui nous décidions du passage en régie pour 2015, nous n'aurions pas la possibilité de la mettre en œuvre. Pour le passage à la régie, aller discuter avec les membres de la commission, ce n'est pas mon point de vue mais le point de vue partagé de manière commune, même ceux qui peuvent avoir des opinions différentes.

Ensuite, qu'il convenait, pour permettre le moment venu éventuellement de pouvoir poser de manière utile ce problème-là, de commencer par constituer -ce qui fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil- une autorité organisatrice solide et de constituer au sein de Lyon une autorité de 15 à 20 personnes qui soient capables de pouvoir dans les prochaines années, d'une part, évaluer nos politiques et ensuite de pouvoir progresser pour éventuellement un jour se poser de manière valide et pas simplement de manière théorique ce problème qui n'est pas mince.

Autre point, nous avons parlé à un moment donné de mixité fonctionnelle. Aujourd'hui, c'est un sujet beaucoup plus complexe -c'est l'avis de la commission- que ce qui avait à un moment donné été envisagé et que là aussi nous avons un certain nombre de difficultés.

Donc, dans ces conditions, nous allons vers une délégation de service public qui, par rapport à ce qui avait été fait dans des temps immémoriaux, n'était pas une délégation de service public de 30 ans mais une délégation de service public d'une durée courte de 8 à 10 ans -c'est un point peut-être encore à discuter- et qui aurait pour objectif, sur ces 8 à 10 ans, d'une part, d'obtenir une baisse significative de l'eau, c'est-à-dire au moins 20 %, et de faire en sorte que la part de l'abonnement passe de 34 à 25 % dans la facture d'eau, d'autre part, de prévoir que le Grand Lyon sera le responsable des gros travaux de réalisation de notre réseau et pas simplement de l'entretien au jour le jour.

Le problème n'est pas simplement de s'occuper de l'eau pour aujourd'hui ou pour demain, c'est de s'en occuper pour après-demain et de garantir que dans 15, 20, 30 ans il y ait toujours un système qui fonctionne et non seulement qu'on pérennise une ressource en eau mais même qu'on en assure les fondements -je veux dire beaucoup plus qu'aujourd'hui-. On sait, par exemple, que les champs captants sont aujourd'hui, pour leur majeure partie, sur un seul lieu ; nous réfléchissons à ce que nous puissions demain assurer la ressource en eau sur d'autres territoires et c'est un des sujets, par exemple, que nous traitons avec Quincieux qui a fait acte de candidature dans la Communauté urbaine.

Alors, sur la réalisation de ces travaux qui sera assurée par les services du Grand Lyon, ce serait 33 M€ par an, ce serait un investissement pendant 8 à 10 ans qui est tout à fait considérable, qui pourrait être financé au moins à 50 % par les redevances du délégataire.

Enfin, c'est quelque chose sur la qualité du service de manière à ce que les factures soient plus transparentes qu'aujourd'hui et de manière à ce qu'en dehors de la facture, les usagers puissent s'assurer eux-mêmes de leur consommation d'eau et de leur évolution. On inclurait le problème de la télérelève de manière à ce que chacun puisse effectivement pouvoir maîtriser sa consommation d'eau et puisse adopter une conduite responsable.

Voilà grosso modo ce qui doit être discuté avec l'ensemble des groupes de cette assemblée pour finaliser leur prise de décision d'ici les prochaines semaines.

Monsieur Fournel.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, par rapport au groupe Communiste, nous nous y associons et peut-être -pour rebondir sur votre proposition- peut-on considérer que l'initiative du Conseil

de développement avec notre collègue Gérard Claisse pourra être effectivement ouverte au public pour que l'information soit la plus large.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Fournel, moi, je n'ai jamais confondu les Conseils de développement et des réunions. Il se trouve que j'ai participé -peut-être comme vous, je crois- en 1968 à des assemblées générales. Je sais bien, vous étiez peut-être moins dans le fait mais aujourd'hui, dans celles et ceux qui souhaitent faire des réunions publiques, ce sont les mêmes protagonistes que ceux que j'ai connus en 1968, donc je connais leur conception de la réunion publique ; donc on s'en tiendra au Conseil de développement.

Merci.

(La séance est levée à 19 heures 35).

Annexe**Question orale du groupe Communiste et intervention citoyenne
relative au futur mode de gestion du service public de l'eau potable**

groupe Communiste & intervention citoyenne

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU LUNDI 8 OCTOBRE 2012**QUESTION ORALE**

Au-delà du débat que nous allons avoir le 12 novembre, en séance publique, sur la nouvelle politique de l'eau du Grand Lyon, notre groupe entend attirer votre attention sur le fait suivant :

Depuis des mois, les services, l'exécutif et les groupes politiques de notre assemblée ont fourni un travail assez exceptionnel, et de fond, sur l'ensemble des questions de l'eau. Ce travail permet au Grand Lyon de définir ses ambitions et objectifs, son rôle et les moyens à mettre en place pour concrétiser cela !

Or, qui le sait ? ... Quelques élus informés par leur groupe, la CCSPL, les associations, qui font leur travail, et les syndicats du Grand Lyon, par des entretiens avec la direction de l'eau et un CTP proche. Pour le grand public, personne n'est au courant.

C'est un paradoxe car, sur tous les autres grands dossiers, le Grand Lyon informe et communique *via* ses publications, son site et l'organisation de réunions publiques territorialisées.

C'est pour cela que nous vous demandons, Monsieur le Président, d'organiser avant le 12 novembre une commission générale où le document-cadre pourrait être présenté de façon à ce que les 156 membres de notre assemblée soient au même niveau d'information et, en prolongement, qu'une réunion publique se tienne ici-même, au cours de laquelle seraient présentés, sous une forme adaptée pour la communication grand public, nos réflexions et objectifs et, cela, en plus de nos publications habituelles !

Ce minimum d'informations et de communication serait ainsi le moins que l'on doit à nos concitoyens, qui aspirent sur les grands sujets, dont l'eau -bien commun de l'Humanité- fait partie, à participer sinon aux décisions mais au moins aux débats !

communauté urbaine
GRAND LYON

